RIOPEL GAGNON LAROSE
S T É N O G R A P H E S O F F I C I E L S
O F F I C I A L C O U R T R E P O R T E R S

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2025

DOSSIER : R-4287-2024 Phase 3

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
M. SAMY GENNAOUI
M. ANDRÉ LAROCQUE

AUDIENCE DU 22 MAI 2026
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 15

ROSA FANIZZI
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me MARIE LEMAY LACHANCE
avocate d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
Me CHARLES TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate de Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
Me FRANKLIN S. GERTLER
avocats du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétique (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉLIMINAIRES 4

PREUVE DE L'ACIG

PAUL PAQUIN
DUSTIN MICHAEL JORGEN MADSEN

INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ 8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID 44
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 51
INTERROGÉS PAR LA FORMATION 67

PREUVE DE L'AHQ-ARQ

MARCEL PAUL RAYMOND
GAULTIER BARRY-CAMU

INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN 94
INTERROGÉS PAR LA FORMATION 109

PREUVE DU FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me CHARLES TURMEL 120
INTERROGÉ PAR LA FORMATION 133

PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS

CARLOS CASTIBLANCO

INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID 138
INTERROGÉ PAR LA FORMATION 145

PREUVE DU RTIEÉ

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 149
INTERROGÉ PAR LA FORMATION 159
RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 165

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :
Bonjour à tous. Bienvenue à cette audience du vingt-deux (22) mai vingt vingt-six (2026). Dossier R-4287-2024 Phase 3 : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, S.E.C. à compter du 1er octobre 2025. Poursuite de l'audience.
LA PRÉSIDENTE :
Bonjour à tous. Bonjour, Maître Lemay Lachance, Maître Dubé. Donc, nous procédons ce matin avec la preuve de l'ACIG. Donc, nous allons passer à l'assermentation de vos témoins.
Me MARIE LEMAY LACHANCE :
Une petite mention à l'effet que l'engagement qui a été souscrit hier a été déposé ce matin et traité par le greffe. En fait, il a été déposé hier et traité par le greffe ce matin. Il apparaît sur le SDÉ sous la cote B-0367. Sinon, il n'y a rien de spécial.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie de me le rappeler. Effectivement, nous avons constaté que le dépôt a été fait. Donc, à moins qu'il y ait des questions additionnelles par rapport à ce dépôt-là, nous allons procéder. Merci.

PREUVE DE L'ACIG

Me NICOLAS DUBÉ :

Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Messieurs les Régisseurs, Nicolas Dubé pour l'ACIG. Nous en sommes rendus ce matin avec le témoignage de l'expert, monsieur Madsen, et la preuve de l'ACIG. Bon. Je suis accompagné de monsieur Paul Paquin qui va présenter la preuve de l'ACIG. Je suis également accompagné de monsieur Madsen qui agit à titre de témoin expert retenu par l'ACIG, la FCEI, OC et l'AHQ-ARQ.

Comme convenu hier, Madame la Présidente, je vais débuter avec le témoignage de l'expert. Par la suite, je vais enchaîner avec le témoignage de l'ACIG rendu par monsieur Paquin. Et les deux témoins vont être disponibles pour les questions des intervenants d'Énergir et de la Régie, le cas

échéant. J'inviterais chacun des participants à indiquer à qui il pose les questions. Et bien sûr, les témoins ne pourront pas se consulter lors des réponses.

Avant de procéder à l'assermentation des témoins, Madame la Greffière, je vais juste procéder à l'adoption de la preuve. Donc, la preuve de l'ACIG va être rendue par monsieur Paquin. Le CV de monsieur Paquin a été déposé au dossier sous la cote C-ACIG-0063. Nous avons également déposé sous la cote C-ACIG-0062 une déclaration assermentée de monsieur Paquin en lien avec sa preuve écrite, qui est essentiellement constituée du mémoire, C-ACIG-0047 et de la présentation PowerPoint que je vais afficher aujourd'hui à l'écran, qui est C-ACIG-0064.

Pour ce qui est du témoignage qui va être rendu par monsieur Madsen, son CV a déjà été déposé sous la pièce C-ACIG-0049. Nous avons également déposé sous la pièce C-ACIG-0061 une déclaration assermentée en lien avec la preuve écrite que l'expert va rendre aujourd'hui, qui comprend essentiellement son rapport, la pièce C-ACIG-0048; et l'ensemble des pièces au soutien de son rapport, soit les pièces C-ACIG-0049 à C-ACIG-0055; ses

réponses à la DDR numéro 1 d'Énergir sous la cote C-ACIG-0058; et la présentation que je vais afficher à l'écran ce matin de monsieur Madsen qui est cotée sous la pièce C-ACIG-0065.

Donc, ça, constitue l'adoption de la preuve. Donc, Madame la Greffière, je vous invite à assermenter les deux témoins. Si vous pouvez assermenter monsieur Madsen en anglais et monsieur Paquin en français. Merci.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard (Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWENTY-SIX (2026), on this twenty-second (22nd) day of May, PERSONALLY CAME AND APPEARED :

DUSTIN MICHAEL JORGEN MADSEN, consultant at and

president of Emrydia Consulting Corporation, doing business at 304, 8 Ave. S.W., suite 622, Calgary (Alberta);

WHO, after having made a solemn affirmation, doth depose and saith as follows :

INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[1]** Mister Madsen, before you start your presentation, I will go at page 2 of your presentation, keeping in mind that you were recognized by the board as an expert in the present case, could you briefly summarize your educational background and your professional experience, please?

A. Yes, of course. And good morning. Thank you for allowing me to deliver my testimony today in English. My wife is the individual in our family that speaks and reads French, so she wasn't here to testify, so I am the one that you have. So, I appreciate that.

I have more than twenty (20) years of experience in regulatory and accounting businesses. I have a Bachelor of Commerce with the University of Saskatchewan, awarded with great distinction.

I'm a chartered professional accountant and chartered accountant in CPA Alberta. I am a US certified public accountant, registered in the state of Illinois. I'm also a Certified Depreciation Professional and current president of the Society of Depreciation Professionals. I'm also a Rate-of-Return Analyst with the Society of the Utility Regulatory Financial Analysts. Sorry, that's a bit of a mouthful.

I have testified - well, I've provided services in numerous Canadian provinces, including British Columbia, Alberta, Manitoba, the Northwest Territories, Ontario, Nova Scotia and New Brunswick, on many of those provinces on multiple occasions and now in Quebec.

I've also provided services in a number of US states, including in Arizona, Delaware, Maryland, Mississippi, New York, North and South Carolina and Ohio.

I have provided services to regulators, customer groups, broad-based intervention groups, and staff, as well as utilities.

In Canada, I have testified before the Alberta Utilities Commission and the New Brunswick Energy and Utilities Board and Northwest

Territories Public Utilities Board, on numerous occasions. I think that my résumé, in the case of Alberta, has 30-plus cases that I have been involved in, as an example. I had also testified in front of the Manitoba Public Utilities Board, Nova Scotia Energy Board, et Ontario Energy Board.

In the United States, I have testified before the Arizona Corporation Commission and Maryland Public Service Commission, Mississippi Public Service Commission, the New York Public Service Commission on numerous occasions, the North Carolina Utilities Commission, the Public Service Commission of South Carolina and the Public Utilities Commission of Ohio, again on numerous occasions.

Prior to my consulting practice, I worked for two different utility companies. My first role was with an entity known as Fortis Alberta, it's an electric distribution utility. I held simultaneously due to some individuals leaving the company the roles of manager regulatory, manager forecast and budgets and manager of tax. I also led the transition to international financial reporting standards for the company.

I left Fortis Alberta, and was a consultant

for a period of time for an entity known as AltaLink, which was an electric transmission utility. And throughout my time at both utilities, I was essentially tasked with preparing and defending every single regulatory application the utilities filed.

In the case of Fortis Alberta, that included formula rate applications, cost of service studies, cost of capital studies, depreciation studies, full general rate cases, and the same applied with AltaLink, with the exception that AltaLink never needed to file a formula rate case as a transmission utility.

That's probably an adequate summary.

Q. **[2]** Do you have any specific, other than what you just mentioned, specific experience that relates to formula rates, such as cost variation formulas, or any other types of formulas?

A. Yes, I do. I have testified in Alberta on numerous occasions in relation to formula-based and performance-based rates, as well as in Arizona and Mississippi. Additionally, rate regulation is not static in many states and provinces. The form of regulation can be a multi-year form of regulation, but embed formulas. So, in a number of U.S. states,

including in Ohio, Maryland, and New York, I have also reviewed formula rate components of their rate filings.

And I should also add, I think I did briefly mention, in the case of Fortis Alberta, I was involved, when I was the manager of regulatory, in preparing their formula-based rate application.

Q. **[3]** Could you describe the nature of the mandate for which you were retained by IGUA, FCEI, OC, and AHQ-ARQ, please?

A. My mandate is to review the cost variation formula, which I'll refer to as the FVC, proposed by Energir for distribution services, to form my own opinion regarding whether Energir's formula is reasonable and, if necessary, propose adjustments to the formula.

In doing so, my mandate also consisted of reviewing the evidence of Energir in support of its formula, which included NERA's expert report.

Q. **[4]** Did IGUA or the FCEI, OC, or AHQ-ARQ provided you with any specific instructions regarding the content of your expert report or your recommendations to the board?

A. Yes. In my expert report, I summarized the instructions that I was provided, which was largely

consisted of procedural instructions to review the evidence, respond to information requests, prepare information requests, attend this hearing, and the like, and that's at page 6 of my report.

Q. **[5]** Thank you, Mr. Madsen. That being said, I invite you to render your testimony before the board.

A. Thank you. So, starting at the slide 3, please. So, the scope of my presentation to you today will address several matters. First, it's defining the issue before the board, providing a brief overview of the purpose of formula ratemaking, outlining Energir's cost variation formula, explaining the indices that I recommend in relation to the cost variation formula, going through a bit of a walkthrough of the productivity factor and what I call the gap between the actual and the approved revenues over historical years, discussing the growth factor, explaining my recommendations around reconciliation and income taxes, and then just summarizing what I propose.

Going to the next slide. So, the hearing in this matter is focused, obviously, on a single year, whereas the regulation, the legislation as approved, contemplated a full general rate case

followed by two years of formula rates. So, this is a bit of a unique issue before the board. And that context, I think, is quite important, and it does inform my recommendations. As I note throughout my report, my recommendations to this board may be different if I was reviewing a multi-year formula.

And I think the board, in this context, the board should keep in mind that when you have a sequence of rate increases under a formula, that alters somewhat the design of the formula because you can have some degree of normalization over several years, whereas a single year, what you approve for collection is what is collected. There's no normalization in the next year, there's no chance for a catch-up or a true-up. And by that, I mean if there's a difference in the inflation factor or the labor factor in a single year, that can't normalize in a subsequent year by shift.

I think we can go to the next page. So, overview of formula ratemaking. The key purpose of formula ratemaking is to get it right. There's fundamentally no benefit in setting revenues based on a formula that is knowingly overstated or understated. And really what I mean by that is by doing, by setting a formula that is potentially or

highly likely to be incorrect, even if there is a true-up, that just reconciles amounts in one year back in another year. It creates intergenerational equity, inequity, by causing one generation of customers to pay more and then giving it back to the next year's generation of customers, which fundamentally, as I said, the purpose of a formula rate is to get it right.

Formula rates fundamentally are designed and intended to mimic the result that would be achieved under a full cost of service study. And by that, I mean a formula rate should reduce, and I'll walk through some of the other benefits, but it should reduce the amount of effort it takes to set rates, but it shouldn't result in a number or a revenue that would be materially different from what this board would approve if it had gone through a full rate case. You reduce regulatory burden, but you increase the, I guess, administrative efficiency by approving a formula. So, the fundamental benefits of formula rates are reduced regulatory costs, improved rate predictability, longer rate effective periods, reduced regulatory lag, and some other benefits. But it comes with the cost of reduced potential

scrutiny using a formula rather than a full rate case, potential transfer of forecast risk, and the potential for improper or insufficient incentives for the company to control its costs.

If we go to the next page. So Energir's formula is just on this page here. The formula, this is relating to the OPEX component. The formula is designed to escalate the operating cost component based on a weighted inflation index comprised of a salary component and an inflation component, and the salary component can be capped at 4%. Other costs in the formula are escalated based only on the inflation component.

The next page is my recommendation, and I will walk through the formula. It's not a complex formula, but I think that the fundamental changes that I make, and I'll walk through them in more detail today, are inclusion of a growth factor and inclusion of a productivity factor, as well as the application of the formula uniformly to all components of the variation cost formula. And I've outlined the growth factor and the productivity factor here, and I will certainly walk through those in more detail.

So the indices. The purpose of the index is

to adjust costs, again, to reflect the expected future costs the company is expected to occur, and by what that I mean is the cost pressures the company is expected to face. So the setting of an inflation index is quite often tricky because we cannot predict the future. We do not know specifically what cost pressures the company will face in the 2026-2027 fiscal year. What we do know is that they will face some sort of pressures, and we can look at historical experience, we can look at forecasts, we can look at a combination of the both to derive what that expectation might be. But fundamentally, the formula rate is intended to set revenues at a level that reflects those cost pressures.

You can also rely on, and I've seen it in some jurisdictions, what's known as a naive forecast, so there's historical costs, there's future costs, and then there's what is happening today. What is the current experience today? And that's another way you can use to set the indices. Energir explained in his presentation that the indices for salary should reflect salary increase pressures. I agree, and I don't dispute that. However, I think the limiting factor for the board

in this case, is that we, and by we, I mean everyone in this room, has limited information around what the expected salary pressures will be for Energir. Will they be consistent with the historical three-year trend? Will it be more consistent with the last year? Will it be something else? And I think that's the information that this board lacks in understanding whether the last three years of higher salaries due to a higher inflationary environment is likely to carry forward in the future. That's particularly important for a single year.

Another piece of information that I heard in Energir's presentation related to capital costs. And I understood from Energir's presentation that there was some concern that the capital costs were facing a greater degree of pressure by using the recommended CPI as the inflation factor. And, again, that may or may not be the case. Only time will tell. But I think it's important as well for this board to ensure that the formula it sets, seeks as best as possible, to achieve a result that provides for the most accurate result for every single individual component of the rates. That includes the capital component, the operating cost

component, and income taxes, return, depreciation, et cetera.

So, while it may or may not be a cost pressure, and it is certainly relevant, the lack of evidence regarding what the actual pressures may be in the future on Energir from a capital cost perspective makes it hard to really inform the selection of an indice on a forecast basis or confirm that the use of the CPI is indeed insufficient.

Overall, my recommendation in this case is to use a single index of Quebec CPI calculated over the preceding 12 months. As noted that, and I noted this in my testimony as well, that would not necessarily be my recommendation if I was looking at a longer-term formula. The use of a 12-month CPI is appropriate in this case, in my opinion, primarily because it is, again, a single year, and we have just come out of a period of heightened inflation. I'm sure a lot of individuals on this board reads the news. There's a lot of sentiment that wage increases going forward may not outpace inflation as it has historically. Wage and salary increases are a lagging indicator. They tend to respond to inflation, and that's logical. You

wouldn't pay an employee significantly higher salary simply because of an expectation of what inflation might be because it is highly variable. Anybody who looks at the historical expectations of inflation relative to what actually occurred will see that we rarely get it right. So you don't award salary increases based on what you expect to have. Similarly, so that's why it's a lagging issue. Coming through a high period of inflation and higher salary increases, which is apparent from the data, the question is, is will those higher salary increases continue? My position is no.

The rationale is essentially the result is largely consistent with the forecasts as well. The forecasts for long-term salaries, the forecasts for inflation. Alternatives, again, would be to use salary escalation based on known data for 2025 and 2026. The company would have awarded salaries in 2025 and 2026, which could have informed potentially what could be used in the calculation and or to update the indices to reflect actual amounts when known. And as I discussed in my testimony, that is something that is done in Alberta.

Productivity factor. A lot of other

jurisdictions use a productivity factor. A productivity factor is not a unique or unusual construct. It is fundamentally implemented to allow rates to mimic what would actually be expected to occur if this board were to approve rates itself. This board would expect Energir to become more productive over time, and that's just logical. To do otherwise would be to send a signal of, I'll use the word unproductivity, and I do not believe that this board desires Energir to become less productive or unproductive, particularly during a period of declining growth.

Cost efficiencies are an ordinary part of utility operations. I have, again, my intimate knowledge working within utilities of the cost efficiencies that can be achieved. There's economies of scale that always have to be considered. Utilities are subject to inflationary. Utilities are an ordinary part of utility operations. I have, again, my intimate knowledge working within utilities of the cost efficiencies that can be achieved. There's economies of scale that always have to be considered. Utilities are subject to inflationary pressures, but they have a lot of measures and tools and levers that they can

pull, and I'd be happy to go through all of those in detail if you'd like.

The other jurisdictions, again, as I said, use productivity factors. What it does is it is intended to close some of that gap in the revenues that we are seeing between what the board has approved for revenues and the actual revenues that, or actual costs that the company is experiencing. Fundamentally, what I have done for my productivity measure is to look back at what the company has achieved as far as productivity savings. And I listened to Dr. Makholm's testimony yesterday, and I testified opposite Dr. Makholm in previous cases, including in Alberta. And I, again, appreciate Dr. Makholm's expertise. I think there's a couple points of clarification I would like to make.

I heard Dr. Makholm refer to a utility in Brooklyn, and I didn't catch it specifically, I believe it was a gas utility. I have testified in a number of rate cases in New York, and I'm also retained, I believe, on a case for the Brooklyn utility he referred to currently. He stated, if I understood his testimony correctly, that they did not use productivity factors in the formula rates setting that they use in New York. Two points of

clarification.

New York uses multi-year rate plans, and they have for decades. More recently, though, they do embed elements of formula ratemaking in their rate cases. And a very common inclusion in New York formula ratemaking and rate cases is a productivity factor. And the productivity factor is calculated based on the difference between what was previously recovered in rates and what was actually incurred, which is exactly what I did in my study, and that is the component. And it's typically a very high productivity factor. We're talking 1%, 1.5% reduction to the applied for revenues. And you can see that in the various negotiated settlements and approved cases in New York.

Regarding total factor productivity studies and Dr. Makholm's testimony on that, my recommendation to this board is, if you look at doing a more detailed productivity study in the future for a multi-year formula, I support a total factor productivity study being performed. There are limitations to those studies. They are helpful. I would commend to the board the decision of the Alberta Utilities Commission in decision 27388, they went through a very detailed discussion of the

pros and cons of total factor productivity studies, ultimately concluding that they do have benefits, and I agree, it's a piece of information. But you need to weigh all of that information, and that includes the information of the specific individual utilities and how they are performing individually. It is relevant how the industry performs, and I appreciate Dr. Makholm's opinion on that, but it is equally relevant how the utility's specific facts are contributing to its actual operating results.

Again, I think, the, so the overall recommendation I have in the case of the productivity factor is a productivity factor of 0.265%. I think, as I stated in my testimony, that's quite likely conservative relative to what has actually been experienced for Energir. I'm aware of some of the other evidence, including the evidence that has been presented by ACIG regarding the differences in the salaries. And I think, if I were to recalculate that productivity factor, it could be higher. I'm comfortable with the productivity factor I recommend in this case, again, it is a single year, it is not based on a total factor productivity study, I didn't have time or a mandate to prepare one myself, and they are

time intensive. But I think to ignore a productivity factor simply because you do not have a study when this board is aware that the utility has and does achieve, and should achieve efficiencies every year would be ill-advised.

Just looking at my notes here, I believe I've covered everything. Please, the next slide, Sir. As I noted at the outset, there's a gap. I heard it referred to. And that may have been the English translation, a gap or a difference between the actual and the approved revenues over the last several years for Energir. And again, I think, it's important that the formula this board approves, both in this case as well as in future cases, seeks to close that gap for the reasons I stated earlier.

More recently, it came to my knowledge in response to the board requests to information number 11, that there was a gap in fiscal year ending 2025 of $12.5 million in the operating expenses. That is quite significant on a percentage basis, I think, it's almost 4% relative to the approved operating costs. As I noted in my testimony as well, when you're setting the formula based on a approved board forecast, that presents some risks. Because escalating an approved forecast

versus actual costs can - well, it does move any forecast error that is existing in that forecast forward into the actual forecast revenues under the formula. So if your approved forecast is incorrect by $5 million, up or down, escalating that $5 million difference between the approved and the actual costs forward makes that difference bigger, just fundamentally.

There is a benefit, obviously, to using approved forecasts. It provides more rate certainty for the company. It provides them an incentive to be more efficient for a longer period of time. There's always tradeoffs in rate regulation. However, overall, I think what the board should take from what it's seeing in these, again, what I'm terming gaps, is, again, that the company is achieving efficiencies. It's expected to achieve efficiencies, and I commend the company for controlling its costs, it should. But the design of the formula needs to continue to incentivize the company to control costs.

Give a simple example, if I have $10 to go to the store, and I have to buy groceries, which probably isn't enough nowadays, but I have $10, and I go to the store to buy groceries, versus $15 to

go to the store to buy groceries, and I still want to be cost conscious, it's going to be harder to be more cost conscious if I have a little bit more to spend. I might buy something else. If you push that down to $12 or $13, if you limit the top, it's more likely that the company or myself would spend to a lower amount if I'm restrained as the amount that I have to spend.

Go into the next page, please. So the growth factor, the growth factor, like all the other components to the formula, is another factor that is merely intended to achieve a result that reflects the actual experience that the company should have. I provided an example in my testimony. I won't go through it, but fundamentally, as the billing determinants change, that impacts the company's actual revenues, and you want the formula to try to mimic what that actual impact will be.

In this case, growth does not mean an increase in the context of this factor, it can be a growth, a degrowth is, I think, the way it has been characterized as well. In its presentation, Energir provided a range of growth estimates, mine, which would impact its revenues. The amount that I calculated is approximately a $1 million

adjustment. They suggested it could be as high as $5.4 million based on, I think I understand it to be a forecast of what might happen in 2026, 2027. I think what I would characterize that is a bit of a, I think, the term I would use is a red herring, and by that I mean, I'm not proposing to set the growth factor based on a forecast. Yes, it could grow, but we also heard Dr. Makholm's testimony yesterday, that he doesn't expect gas consumers, gas consumption to decline, not necessarily at the rate that the company may be forecasting it to decline. He's not expecting there to be a utility death spiral. I'd be happy to discuss that in detail as well, but he's not expecting these factors, and it somewhat is contradictory to the position I understand the company is advancing, that it's expecting to have significant decline in customer growth.

There's also the consideration for this board of, well, two considerations. One, is it declining customer growth or declining volumes or both. Those differences can have very different impacts on the rates and the rate structure as well as the revenues. The other piece that I would note is declining growth does impact the utility's

revenues. It impacts the amount of the capital the utility has, and I heard the question yesterday regarding the impact on operating costs of declining growth. It is true that utilities have a significant amount of fixed costs in their revenue requirements. That's undeniable. Most of the costs, return, income taxes, depreciation, are derived on a percentage of rate base. But again, your capital costs, your replenishment capital costs, your new capital costs, those are all directly impacted by changes in billing determinants and growth.

Additionally, the actual operating costs of the company can be adjusted depending upon the number of customers served, and you can't obviously terminate all of your employees if on a pro rata basis based on the number of customers serving. But there is, there are bands. The size of the company scales up and scales down based on the number of customers it serves. Also, there are always going to be a lot of employees tasked with unique growth-based tasks, improving the systems that are in place, things like that, and those become less and less necessary as the company's customer base is declining. So there are levers that companies can pull, and I've pulled those levers when I've

been within utility companies before.

So, overall, I'm recommending a growth factor of minus 0.2% to be applied to all costs, and that is based on the, my observed change of energy years customers in 2024, subject to the continued 75% weighting.

I think I'll just briefly summarize, because I may not have covered all these points. I think some of the key rationales, as I have noted, there's limited evidence of a sustained decline in growth. We have evidence of a decline. We do not know if that is something that will increase, just flatten out. Dr. Makholm might suggest that it may not even do either based on what I heard his testimony yesterday. We don't know, and I think basing a decision to include or exclude a growth factor for a single year based on limited data that is present currently, again, I would use the words ill-advised, I think it's important to note that it is a symmetrical. Energir explained that when it had its growth factor previously, it increased revenues. This, based on what we've seen recently, would marginally decrease revenues relative to where it has been previously, but I think that, is that result unfair? No. There are impacts of

declining growth on Energir system, and this is trying to account for that.

Next page, please. I'll be quick on these points. Cost reconciliation, I think, I understand, so my recommendation is that any costs that are directly forecast on the margin be trued-up based on actual costs going forward. I understand as well that from the testimony yesterday, that there may be present reconciliation mechanisms in existence with Energir. I understand there might be some sort of an earning sharing mechanism in place with Energir, where if earnings vary from year to year, there are bands of sharing. That's excellent, and that does in part address my concern.

However, what I would say is what I stated at the beginning of this testimony is, this board shouldn't rely on reconciliation mechanisms as a replacement to getting it right and making sure the formula achieves a result that is as close to reflecting the actual cost as possible. Again, having Energir, in a very simple example, collect $15 million more in revenue in 2026, 2027, just to refund that or a portion of that to customers in 2027, 2028 doesn't benefit the customers who paid that higher amount in 2026, 2027. If that

difference is $1 million or $2 million, it's much less of an issue, and it can swing either way. You want to get it closer. You want to ensure that what you're approving is accurate.

Let's go to the next slide here. Again, I won't take too much time on this. I love income taxes. I don't like paying them, but I have to pay them, but I like the theory behind the inclusion in rates. Income taxes, I agree with the company's testimony, they can be highly variable, and I think that's an important thing for this board to consider. The deductions in a year can change. The timing differences in a year can change significantly, and that can swing, particularly if you are simply adjusting income taxes based on a formula, the amounts significantly. I'm very interested to hear in the future what the company has planned for a change and how it's going to forecast income taxes. I have many ideas myself, but I think they're beyond the scope of this process. But fundamentally, because of how variable income taxes can be, and tax laws can change, tax rates can change, the amount and type of capital or operating costs in a single year can change so that the amount can be significantly deductible in a

single year, for all of those reasons, it makes a whole lot of sense that the amount of income taxes included in the formula be reconciled and trued-up. Just to avoid any unfairness, fundamentally, income taxes are a statutory cost.

If this board approves $5 million in income taxes, and the actual taxes are lower, but the earnings are the same, what that means is the timing of deductions the company took changed, and it's just a timing issue. The actual total statutory taxes that are required to be paid over the entire life of the entity is unchanged. You're shifting the timing of when it's being incurred or reflected in costs. So, again, it's a statutory cost. So, by reconciling that amount, it allows for the adjustment to, it ensures customers pay the amount of taxes that are actually caused in the year.

I do have a note in the alternatives regarding a deferred tax approach for the recovery of taxes. Really briefly on that, one thing the board could consider is, rather than allow for income taxes recovered in rates based on what's known as the cash taxes payable method, which is what the CRA, Revenue Canada, calculates, you can

calculate taxes on a deferred tax basis, which is an accounting method, and that allows for a very predictable rate of income taxes each year. And if you escalate that amount, it doesn't change. It's essentially, it normalizes for all the tax differences on an accounting basis.

Again, I think that's outside the scope of this proceeding, something for future consideration for the board. Happy to elaborate on that if necessary.

So, finally, as a summary, I guess, if you go to the next slide, please, last slide. What I am recommending, the company's original simulation was revenues of $695,282,000, I'm recommending that that amount be reduced by $3.318 million, for all the reasons that I have outlined here today, and this table is also in my testimony. And I believe that's, that is all.

Q. **[6]** Thank you, Mr. Madsen. Two additional questions for you before we end your testimony in chief. At page 10 of Energir's presentation, which was filed as Exhibit B-0366, Energir states, and I will translate it in English :

> The FVC already enforces financial discipline by indexing CAPEX to the

CPI.

Do you have any comment regarding this statement?

A. Yes. I briefly mentioned it earlier. I think two things. One, I understand that the company removes major projects from the formula, which are your much more variable projects. Escalating your base capital by CPI essentially means that, since it's applied to rate base, what it actually means is that you are increasing the total amount of capital that Energir is allowed to spend relative to the previous year in base capital. And that's because it's escalating not only the additions, but the depreciation component that is included in rate base. So, I'm not, as I noted earlier, I'm not convinced that there's a significant risk that escalating rate base based on CPI is a constraint, particularly when you remove major projects. I think that that is quite a reasonable result, which is why I recommend the same, also by applying the productivity and growth factors.

Q. **[7]** Mr. Madsen, I imagine you have read NERA's report, as you mentioned in the introduction to your testimony. Do you have any comment on this report, and more specifically on NERA's conclusion regarding the relevance of a G-factor in the

context of degrowth?

A. Yes, and I think I heard it yesterday, too, from Dr. Makholm. I don't think Dr. Makholm definitively concludes one way or another whether a growth factor is appropriate. I think, Dr. Makholm concludes that further study is required. I don't disagree that further study is required, but I disagree that because further study is required, removing the growth factor, which has been previously used by this board with limited evidence supporting its removal, being only a single year that I've seen of declining growth, or limited years of declining growth, would be inappropriate.

So, I think fundamentally, Dr. Makholm, in my opinion, doesn't really conclude one way or another. I think his testimony regarding the potential for growth not to be as negative as may be expected was also helpful yesterday. We really don't know, and I think this board would benefit from more information, including more study around what type of changes are occurring in the billing determinants, whether it's, again, reductions in clients, reductions in consumption, both, and maybe where, and what that impact is having on the actual system and the cost of the company. There's a lot

of information that would be helpful to achieve before eliminating the growth factor from the formula.

Q. **[8]** Thank you, Mr. Madsen, for your testimony. Madame la Présidente, j'enchaînerai avec le témoignage de M. Paquin, qui constitue la preuve de l'ACIG.

Donc, Monsieur Paquin, je vais afficher votre présentation à l'écran dans une seconde, et je vous invite à députer votre présentation aussitôt. Merci.

M. PAUL PAQUIN :

R. Bonjour, Madame la Présidente et Messieurs les Régisseurs. La présentation de l'ACIG traite des sujets suivants, soit l'évolution des installations facturables, une analyse de l'historique des frais d'exploitation assujettis à la formule paramétrique actuelle, le choix d'un indice applicable aux dépenses d'exploitation assujetties, l'introduction d'un facteur de productivité, l'introduction ou le maintien d'un facteur de croissance, et une présentation de recommandations globales.

Mais aussi, nous allons en suivi des informations obtenues lors de l'audience du 21 mai. On va traiter également le taux de croissance réel

des dépenses d'exploitation assujetties à la formule paramétrique, et aussi on va formuler une constatation concernant la simulation exécutée par Énergir concernant la simulation de la FVC sur les trois années antérieures.

Concernant l'évolution des installations facturables, l'ACIG souligne que l'analyse de l'historique de l'évolution des installations facturables montre une diminution du nombre de ces installations, notamment en raison d'une baisse marquée des nouvelles additions et d'un taux d'attrition continu depuis deux mille dix-huit (2018). Cette tendance a des impacts structurants sur la base de stratification, le rendement, l'amortissement, et doit être pleinement intégrée dans la formule de la variation des coûts.

On présente ici un graphique qui montre l'évolution du taux de croissance des additions, de l'attrition et du taux de croissance globale en résultant. On constate, par exemple, que, à partir de deux mille vingt-quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025), il y a globalement une diminution des installations facturables.

Concernant maintenant l'analyse des dépenses d'exploitation assujetties. L'ACIG

constate que la formule paramétrique actuelle d'Énergir a systématiquement surestimé les dépenses réelles au cours des cinq dernières années, générant des écarts cumulatifs importants de quarante et un virgule huit millions (41,8 M$).

Je vous présente un tableau qui présente les écarts annuels. Et on voit que, d'une façon systématique, il y aura un écart important surtout, je dirais, dans les deux dernières années. Contrairement à ce qu'Énergir mentionne que ces écarts résultent des gains d'efficience, l'ACIG estime plutôt que ces écarts pourraient aussi provenir d'une calibration inadéquate des indices de l'inflation utilisés.

Je vais passer maintenant au choix d'un indice applicable aux dépenses d'exploitation assujetties. Sur recommandation de l'expert Madsen, l'ACIG préconise l'utilisation de l'IPC Québec sur douze (12) mois comme indice unique pour la prévision des coûts assujettis à l'indexation. À défaut, elle recommande une pondération égale entre l'indice EERH et l'IPC, avec une mise à jour ex post des indices.

Maintenant, concernant le facteur de productivité, l'ACIG appuie l'introduction d'un

facteur de productivité de zéro virgule deux cent soixante-cinq pour cent (0,265 %) tel que recommandé par l'expert Madsen, afin d'inciter à l'efficience dans le contexte d'une clientèle décroissante.

Également, concernant le facteur de croissance, l'ACIG appuie l'introduction d'un facteur de moins zéro deux (-0,2 %), et pondéré à soixante-quinze pour cent (75 %) pour refléter la baisse du nombre d'installations facturables et les impacts de cette baisse sur les coûts autres que l'exploitation tel que recommandé encore là par l'expert Madsen.

Concernant maintenant les taux de croissance réels des dépenses d'exploitation assujetties à la formule paramétrique. On présente ici le tableau qui présente des dépenses d'exploitation utilisées par Énergir pour établir une comparaison entre le taux d'augmentation des dépenses d'exploitation et le taux d'augmentation des indices EERH et IPC.

Alors, on a les « Salaires réguliers » et les « Autres dépenses ». Le total qui est là, on constate que le TCAC, soit le taux de croissance annuel composé, est de quatre virgule zéro neuf

pour cent (4,09 %). À l'audience du vingt et un (21) mai, Énergir a précisé que la composante « Salaires réguliers » et la composante « Autres dépenses » de ce tableau incluent des dépenses autres que celles assujetties à la formule paramétrique.

Alors, on présente un nouveau tableau qui présente exactement les dépenses d'exploitation assujetties à la formule paramétrique. Encore là, on a les dépenses réelles qui sont données dans la preuve d'Énergir, les ASF (soit les avantages sociaux futurs), et on obtient les dépenses d'exploitation. Et on constate que le TCAC est de deux virgule quatre-vingt-quatre pour cent (2,84 %), soit un taux beaucoup plus bas que celui qui aurait été utilisé par Énergir pour comparer la croissance et les indices.

Alors, l'ACIG conclut que les TCAC montrés par dans sa preuve de représentant pas les taux de croissance réels des dépenses d'exploitation assujetties à la formule paramétrique. Et les conclusions basées sur ces résultats doivent donc être prises avec beaucoup de réserve.

Je vous présente maintenant... concernant la simulation de l'application de FVC réalisée par

Énergir concernant les dépenses assujetties aux indices. On voit sur la figure qui est en trait le plus foncé, c'est les dépenses réelles. Et sont présents également les trois cycles simulés par Énergir.

On constate tout de suite que le cycle 2 se démarque des deux autres cycles. Concernant principalement le point de départ, il ne correspond pas au niveau des dépenses de la cause tarifaire deux mille vingt/deux mille vingt et un (2020-2021). Énergir mentionne que ce taux était ajusté à la baisse, mais il apparaît que cet ajustement à la baisse ne se reflète pas dans le coût de service des années suivantes, soit deux mille vingt et un/deux mille vingt-deux (2021-2022) et deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023), qui présentent les résultats réels. Alors, nous n'avons pas pu avoir plus d'explications concernant... c'est vraiment un cas particulier.

On va passer maintenant à la conclusion et la recommandation de l'ACIG. En prenant en considération l'ensemble des recommandations présentées dans le mémoire, la formule paramétrique recommandée pour l'ensemble des coûts assujettis aux indices est celle recommandée par l'expert

Madsen. Alors, on indique ici c'est quoi exactement la formulation que l'expert vous a présentée aussi tout à l'heure.

Maintenant, on a aussi voulu faire une validation de cette recommandation. Alors, selon l'analyse de l'ACIG, l'historique démontre que la croissance réelle moyenne des dépenses totales a été de deux virgule quarante-cinq pour cent (2,45 %), alors que le TCAC de l'IPC au Québec a été, sur la même période, de trois virgule trente-cinq pour cent (3,35 %), soit un écart de zéro virgule neuf pour cent (0,9 %). Cet écart est beaucoup plus élevé que le facteur de productivité de zéro virgule deux six cinq pour cent (0,265 %) proposé par l'expert Madsen, ce qui indique que la recommandation est vraiment très raisonnable et très conservatrice.

Et même en excluant la composante des impôts qui, elle, on voit dans le tableau que les variations sont très, très faibles ou une à zéro, on obtient un TCAC à ce moment-là de deux virgule soixante-quatre pour cent (2,64 %), soit un écart de zéro virgule soixante-et-onze pour cent (0,71 %) par rapport au TCAC de l'IPC.

Mais considérant que le FVC ne s'appliquera

que sur une seule année, l'ACIG recommande à la Régie d'adopter la formule proposée par l'expert Madsen sur l'année deux mille vingt-six/deux mille vingt-sept (2026-2027). Alors, je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Paquin.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[9]** Merci, Monsieur Paquin. Madame la Présidente, je n'ai pas d'autres questions pour les témoins. Ils sont disponibles pour les contre-interrogatoire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Alors ici, est-ce que, Maître Cadrin, vous aurez des questions? Maître Turmel, pas de questions non plus. Maître David?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Q. **[10]** Alors, bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs. Bonjour, Monsieur Paquin, good morning Mister Madsen. I have a few questions, clarifications for Mr. Madsen, dealing with two topics. The first is the choice of indices for the inflation component of the formula, and I just want to clarify certain points on the incorporation of an X factor.

So with respect to the indices, in your report, you recommend using the Quebec CPI exclusively, as opposed to a mix of the CPI and EERH indices. Is this recommendation influenced by the fact that the present formula would only apply for a single rate year, as opposed to a longer period of time?

Mr. DUSTIN M. J. MADSEN :

A. Yes. And the reason is, it is true that the rate of change of salaries and the rate of change of inflation will differ from year to year. As I noted earlier, salaries are typically lagging on inflation, and therefore inflation will change differently, will differ from the change in salaries over a longer period of time.

That's why over, say, a multi-year formula, it would be more appropriate to have multiple indices. Over - in a single year, looking out from where we are today and acknowledging all we do know, which is a recent period of heightened inflation and an expectation of lower inflation going forward, which is the consensus of all the major Canadian banks, as well as a potential period of lower salary growth than inflation. That's all possible, but not necessarily likely. It won't

necessarily happen. That's just what the forecasts are suggesting. That's why I'm relying on a single CPI. If this was a case that was for two years, I would be very likely proposing a combined indice with salaries and inflation as indicated.

Q. **[11]** Nonetheless, in the current case, you also indicate that if the Régie does not retain the single index of CPI, Québec CPI, that a mixed approach could still be considered, provided that greater weight is given to the CPI and that both indices are calculated on a twelve (12) months basis. Do you consider that such an approach would be more appropriate once the formula is applied on a multi-year basis?

A. That's correct, yes. An equal weighting or any type of weighting of the indices going forward would be more appropriate when you are applying a multi-year formula.

Q. **[12]** Option Consommateurs, in its evidence, recommended a mixed index where fifty-five percent (55 %) of the weight is given to the EERH and forty-five percent (45 %) to the Québec CPI. And this is consistent with the weighting approved by Enbridge Gas. Would such a mix be satisfactory in your view?

A. I think it's a reasonable approach to apply in a formula. I, again, continue to favour the approach I recommend. However, it is certainly not an unreasonable approach to use the weighting that you suggest.

Again, we're all - this process is intended to set a formula that is seeking to, as best as possible, reflect the actual cost pressures the company will be subject to going forward. We're all guessing. I can't sit here today and tell the board with certainty what the cost pressures will be in 2026, 2027. However, I do not consider the approach that's being recommended to be unreasonable amongst the alternatives. I continue to prefer the approach that I have recommended.

Q. **[13]** Now, moving on to the productivity factor. Am I correct in understanding that your recommendation to include a productivity factor in the present formula is intended not only to preserve an efficiency incentive, but also to bring the outcome of the formula more closely in line with the costs actually incurred in a given year?

A. That is correct, Sir.

Q. **[14]** O.K. On page 30 of your report, you also note that Énergir itself says that it is always seeking

opportunities to improve its productivity. Is that one of the reasons why you consider it unrealistic to set revenues without taking into account, even at a minimum level, an expectation of ongoing productivity improvements?

A. That's correct. As I stated in my initial testimony in the presentation, it is important for this board to send a clear signal to Énergir that there is an expectation of continued productivity. And you can call it whatever you want to call it. I've called it a 'productivity factor'. Fundamentally, the design and purpose of the factor is to adjust the revenues that are being escalated based on the inflation indices to a level that reflects what should actually be expected to happen, what this board would otherwise approve for Énergir in a full rate case.

Calling it a 'productivity factor', we could call it a 'gap reduction factor', a whatever you want to call it, right, a ,growth adjustment' - I mean, maybe not a 'growth adjustment factor', there's a number of things you could term it. Fundamentally, it's intended to reflect what Énergir is actually doing and expected to do.

Q. **[15]** Is it correct to say that the 0.265 X factor

you recommend should be understood as a reasonable estimation for a one-year formula rather than a productivity factor intended to apply over the longer term?

A. Yes. I think, as I noted earlier, the productivity factor, again, what I'm terming it, I would characterize as quite conservative given the historical experience that we have seen with Énergir. It could certainly be higher.

However, I think in the context of a single rate year, a single formula year, setting it at the level that I recommend is fair and appropriate and it affords time for this board to commission a detailed study to obtain more information from the utility regarding changes in productivity and understanding, again, what the impacts of changing growth levels have on its actual physical operations and how the company is actually reacting.

Q. **[16]** Am I correct in stating that if the X factor had been calculated using only the CPI, the resulting factor would be higher than the one you recommend?

A. That's correct, yes.

Q. **[17]** Finally, if the Régie were not to adopt a

productivity factor in the present case, would you nonetheless recommend that a more comprehensive analysis be prepared for future formulas?

A. Yes. Yes, I do. I recommend a significant additional study going forward, particularly as Énergir gets into longer formula rates, that again would include, as I noted, a total factor productivity study among other possible studies.

And if the board sees fit to not approve a productivity factor, as I noted, simply because there's no productivity factor study, then I would still recommend the board approve something. I recommend that the board make some sort of adjustment to better reflect what has been observed as the trends between the approved revenues and the actual costs.

And again, we can call it whatever we want, a 'revenue adjustment factor', something else, if you do not feel comfortable with the terms 'productivity factor', but fundamentally, the intent behind the adjustment is to reflect what the actual cost pressures will be for Énergir. Further study will help to inform that, certainly.

Q. **[18]** Okay. Thank you. I have no further questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maître Neuman, avez-vous des questions?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. **[19]** Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Bonjour au panel. Hello, Dr. Madsen. I will ask you a few questions in English in a moment, but first, I'll start with two questions to Mr. Paquin.

Alors, bonjour, Monsieur Paquin. Oui, je suis Dominique Neuman, je représente les groupes environnementaux regroupés sous le nom de RTIEÉ, donc qui interviennent devant la Régie.

Monsieur Paquin, vous avez mentionné que vous vous êtes demandé si les coûts plus faibles que prévus au cours de deux années antérieures d'Énergir, s'ils étaient dus à des gains d'efficience ou, au contraire, s'ils provenaient du fait que le paramètre d'inflation utilisé avait été inapproprié. Et vous êtes arrivé à la conclusion que c'était le paramètre qui était inapproprié et vous avez proposé une réforme de ce paramètre.

Selon votre compréhension, est-ce que ce paramètre erroné explique la totalité des résultats des coûts moindres que prévus d'Énergir ou, au contraire, est-ce que les gains d'efficience les

expliquent aussi en partie?

R. Je vais peut-être corriger ce que vous avez dit. Je n'ai pas dit que la productivité ne pouvait pas expliquer qu'il y avait aussi des paramètres. J'ai dit que les deux pouvaient exister. Alors, il y avait possiblement un gain de productivité, mais il y avait aussi un constat. Je n'ai pas d'explication à donner. Il y a un constat que les coûts ont été beaucoup plus bas que ce que ça avait été prévu. Et maintenant comment l'expliquer? Il y a peut-être la productivité, mais il y a peut-être aussi le fait que les coûts ont simplement été inférieurs au taux d'inflation qui a été utilisé.

Q. **[20]** Donc, selon votre compréhension, il est possible que, là, en partie, ces coûts plus bas s'expliquent par des gains de productivité?

R. Oui, oui.

Q. **[21]** Dans cette hypothèse, pour la partie qui éventuellement serait causée par des gains de productivité, est-ce que, selon votre opinion, on doit permettre à Énergir d'en bénéficier ou, au contraire, est-ce qu'il est souhaitable de continuer d'avoir un facteur qui réajuste à la baisse pour les années ultérieures l'augmentation permise en fonction de ces gains de productivité

passés, de manière à ne pas les... de ne pas leur permettre d'être dédoublés les années suivantes?

R. J'avoue que je ne comprends pas.

Q. **[22]** Est-ce que, si une partie des coûts plus bas s'expliquent par des gains de productivité, est-ce que cela implique qu'il faut réduire, donc il faut appliquer un X plus élevé ou un autre facteur pour les années à venir de manière à ce que l'on ajuste à la baisse la hausse de coûts permise pour l'année suivante de manière à...

R. Si je comprends bien ce que vous me demandez, vous me demandez, est-ce qu'il est souhaitable...

Q. **[23]** Oui.

R. ... qu'il continue d'y avoir des gains de productivité? Ma réponse serait oui.

Q. **[24]** Donc, de ne pas réajuster la formule pour abaisser l'augmentation permise l'année suivante? C'était ça ma question.

R. Si je comprends ce que vous dites, c'est étant donné qu'il y a déjà eu des gains de productivité...

Q. **[25]** Oui.

R. ... est-ce qu'on doit continuer à considérer qu'il va y en avoir les années futures? Moi, je dis : oui, on doit considérer qu'il va y en avoir dans

les années futures.

Q. **[26]** Ma question porte sur la formule. Si la formule actuelle donne des coûts moindres que prévus, est-ce qu'il faut réajuster la formule l'année suivante pour que le coût prévu soit moindre, pour qu'il n'y ait pas ces gains par rapport aux coûts prévus? Est-ce que vous comprenez? C'est l'enjeu. C'est l'enjeu sur lequel d'autres intervenants se prononcent. Est-ce qu'il faut appliquer un facteur dans la formule pour réduire cette formule de manière à ce que les gains passés ne se reproduisent plus, de manière à ce que les coûts réduits correspondent à ces gains de productivité passés?

R. Je vais vous le dire d'une façon différente.

Q. **[27]** Oui.

R. On a constaté que les coûts passés... que la simulation de la formule paramétrique a... d'une façon surestimée, une façon constante, alors à ce moment-là, il faut corriger cette chose-là et non pas la répéter. Maintenant, comment corriger? Est-ce que c'est en mettant un facteur de productivité ou bien en considérant que les indices utilisés, il faudrait peut-être leur mettre un facteur à eux aussi ou en choisir d'autres? Il y aurait peut-être

d'autres façons de le faire. Mais ce que je constate, c'est qu'il y a deux éléments qui... possiblement deux éléments qui doivent être pris en compte, soit un gain de productivité et aussi possiblement une meilleure pondération des indices.

Q. **[28]** O.K. Quant à vous, vous n'êtes pas celui qui exprime votre préférence quant à l'une des deux solutions apportées? C'est ce que je comprends?

R. C'est difficile de mettre une préférence étant donné qu'on ne connaît pas quelle est la proportion qui serait liée à un gain de productivité et la proportion qui serait liée à une correction des indices.

Q. **[29]** Et le réajustement... O.K. Donc, il n'y a pas de quantification qui est proposée par votre cliente pour tenir compte de... pour différencier les deux et pour indiquer que...

R. La recommandation du client, c'est d'utiliser la recommandation de l'expert Madsen.

Q. **[30]** My next question is for you, Dr. Madsen. You mention that aspect earlier in your testimony a few minutes ago. My understanding is that Dr. Makholm, in his testimony, mentioned that the X factor should be industry-based. Your statement, if I understand it well, is that it should be a

combination of the results of the industry and the specific results of the specific company which is being considered. Is my understanding correct?

A. Yes, that is correct.

Q. **[31]** Yes. Is that a generally acceptable principle in regulation, that the X factor should take into account both?

A. Short answer is yes. A total factor productivity study is a construct. I have reviewed a number of them, I have commissioned some in my past, and each study is done and prepared very differently with its own set of assumptions, its own procedural, I don’t want to use the word bias, but they very based on who’s conducting the study. They’re not all done the same. And it’s helpful information. But one limiting factor of all those studies is that they are done based on the industry. You cannot calculate a study of that nature using specific individual utility facts. I certainly agree with Dr. Makholm that when you’re conducting such a study, that it must be done from the perspective of the industry. I do not disagree.

However, what regulators have also determined is that it’s important to not only look at that specific information, that is data, that is

evidence. When you are designing a formula, you also need to consider the specific facts for each utility that you regulate, that the Board regulates, and that includes the utility's own experience, what is, is actually expecting as far as efficiencies achieving as efficiencies and which is why you need to consider not only the total factor productivity studies, but the unique experience of the specific utility, and that is customarily done in other jurisdictions, yes.

Q. **[32]** O.K. My concern is that, if my understanding is correct, the X factor is supposed to be part of an incentive - as an incentive function. Would that be contrary to the incentive function of that formula to penalize a specific company that does better, that is more productive than the rest of its own industry, by increasing the X factor for the subsequent years so that you would cancel the good aspects, the positive aspects of that company's actions in the past?

A. No, I don't see how that is a risk. And the main reason being that you are - need is to be kept in mind that the first portion of the formula is an escalation based on inflation indices - salary and inflation, so, you're increasing the revenues. But

you are also reducing the increase to reflect a perception of ongoing efficiency gains. You're not stripping away the historical efficiency gains that is incorporated within the approved revenue forecast that this Board has set for the 2025-2026 year. It's incorporated into the actual costs the company will incur for that physical year. So, by escalating on that basis, you are increasing revenues that already reflect the efficiency gains, but also sending the signal that you're expecting additional efficiency gains going forward.

I suppose if you had a very draconian productivity factor, you might end up - and by draconian, I'd say 1.52%, that really just completely eliminated the inflation factor. You might have some erosion of historical efficiency gains and penalize the utility. I am not worried about that in the context of what I'm recommending here.

Q. **[33]** We mentioned the industry, how would you define the industry that we're talking about here? Is it the totality of the gas distribution companies in North America or is it some kind of subgroup that would fit closer to the specifics of Energir?

A. I haven't turned my mind to the specific industry that would be most relevant. As I noted, total factor productivity studies include numerous assumptions that include what industries are included within those studies. You can be quite narrow. You can be quite broad. I'm sorry, I haven't considered it in any detail in advance of testifying.

Q. **[34]** My next questions will be about the growth factor. I'll quote an excerpt from one of your answers which are on page 36 of your report. It's not necessary to – I guess you have it on your screen. It's the answer which starts at line 12 of page 36 about the growth factor. I'll just read the short text that I'm quoting. Well, actually, I'll read the whole answer starting on line 10. It says, you say :

> While I acknowledge the external drivers that are likely to cause a decline in consumers for Energir in the future, there is limited information available at this time to demonstrate that trend will continue at a certain pace in 2026-27. It is this lack of information in the near

term that causes me to recommend a growth factor to be included in the FVC for Energir. I note that sustained evidence of a declining consumer base may alter my recommendation regarding the appropriateness of applying the growth factor to the operating cost component of the FVC. However, it may not alter my recommendation regarding the application of a growth factor to other components of the FVC such as change in rate base which may be more influenced by changes in the customer base.

So, in this answer, you talk about the lack of proof of a sustained evidence of a declining customer base.

Is it my understanding that if after a certain period, and you might tell me which period it would be, there is continued evidence of a declining consumer base, then the necessity or the appropriateness of keeping a growth factor in the formula would cease, that growth factor would no longer be appropriate to keep in the formula?

A. So, yes, potentially. It is a bit of a

hypothetical, and by that I mean, hypothetically, what would have to change and what would we have to observe with changing growth that would lead to the conclusion that the growth factor would be inappropriate. Again, there are various components that could change in the growth factor, changes in volumes, changes in clients, and those have different impacts on the rates and revenues that Energir recovers from its customers. So, I suppose the answer is maybe, but I think the variable that is important is over time, if you are seeing a reduction in customers for Energir over, say, a period of five years, and you are seeing an increase in costs, that is informative. If you are seeing - and by costs, I mean operating costs, if you are seeing an increase in capital costs, that is also informative.

But if the opposite is true, and you are seeing over the next five years a decline in certain growth parameters, as well as a decline on a real basis in operating costs and a decline in capital costs, that is also relevant information to this board regarding whether a growth factor should be continued or not. So, again, yes, it is a possibility, but it depends on what we actually see

in the data.

Q. **[35]** Okay. You mentioned in that answer that you are uncertain if that trend will continue, and your colleague, Dr. Makholm, also was uncertain, you heard his testimony, he doubted that the decrease in demand would continue. To use his own terms, he said that the consumers are not going anywhere, because in North America, consumers use gas for heating, and there is no way around it. Do you have any opinion on that comment of Dr. Makholm.

A. I have been in a number of presentations in the industry, American Gas Association presentations, and what have you. When I heard Dr. Makholm's testimony, it did appear more of a broader industry perspective, not necessarily focused on Quebec. That said, I think my recommendation to the board would be to consider the unique factors and unique legislation that exists in this province, macroeconomic factors that might influence gas consumption more broadly in North America or Europe are maybe relevant, but maybe not relevant for this province individually.

So, I will stay short of opining on whether or not there will be something, what will actually happen in Quebec, I can't predict that

specifically, but it is certainly probably unique from other states and provinces.

Q. **[36]** Okay. So, to say, in other words, is it your opinion or you are not sure if there is a stable trend in Quebec to decrease the usage of natural gas for heating? Is that your opinion of what we have in Quebec?

A. I think the answer would be, I am not entirely sure what will happen in the trend. If there is an eventual decline and a continued decline, I can't comment at this time what that rate of decline will be. It would be predicting the reaction of consumers to changing prices, how they react, how quickly they react, the costs of changing technologies, a whole bunch of factors. It is very difficult to know how quickly, or if at all, customer decline will occur.

Q. **[37]** Okay. We have been talking about the growth factor or the negative growth factor, and there has been a debate, Dr. Makholm said that a decrease in the number of clients does not necessarily lead to a decrease in operating costs. I have asked him, and he expressed his opinion on that and would like to know your opinion on that matter too.

How about if we turn the problem under

another perspective, in the sense that if there is a decrease in demand, and therefore, a decrease in gas consumption in review for Energir, I discussed with Dr. Makholm whether there is a risk of a death spiral under which if the cost and the revenue requirement of Energir does not somehow decrease in a similar manner, then we could end up in a non-sustainable situation, where either the company would not be able to continue operating normally, or the hike in tariffs would become unsustainable for the consumers, which would therefore no longer remain clients of Energir.

What is your opinion about that possibility of a death spiral if the cost of revenue requirements does not decrease in a manner that compares to the decrease in consumption?

A. Yes. I think a utility death spiral is always a fear. I agree with Dr. Makholm that we have not seen clear evidence of one actually occurring. That is fundamentally because regulators seek to ensure that it does not happen.

It is a risk notionally in a period of rapid declining customer counts and volumes if the revenues and the costs of the company do not decline at a similar pace, there is a risk that the

utility death spiral could occur. Can I say that it will? No. Again, there are a number of levers that would need to be pulled both by this board as well as by the company in reaction to those facts. The company would need to operate differently if it is in a significant declining customer base than it is currently.

Mind you, the company has, as I noted, I have commended it, been quite efficient in recent years relative to the approved revenues. That would have to continue and likely the pace would have to increase. But if it does not, yes, mathematically, rising rates applied to fewer and fewer customers can cause a point where ultimately only those customers that have no other choice are the ones remaining on the system.

Q. **[38]** And to avoid that risk, should the regulator force Energir to reduce its costs to avoid that risk, whether it is called a negative growth factor or an adjustment to the X factor, should there be some direction from the regulator to force redirection so that we would avoid the trend, not only avoiding the end result of a death spiral, but avoid the trend that risks leading us to that death spiral?

A. I am cautious with the word 'force'. Most regulators, in my experience, tend not to want to take on the management of the utility. The purpose of the board is to set rates and to design those rates in a manner that provides incentives to the utility. I do and I recommend in my own testimony, that the board approve a negative growth factor based on evidence that we have as well as a productivity factor to incentivize the utility to continue to be more efficient. I think force might be a bit of a stretch, I suppose.

Q. **[39]** The wording I used meant something similar to what you are saying, to improve the efficiency in order to reduce the cost, the revenue requirements. I thank you very much, Dr. Madsen.

A. Thank you.

Q. **[40]** Merci aussi à monsieur Paquin.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Maître Lemay Lachance, ça serait à vous. On peut prendre la pause, si vous voulez, on reviendrait dans quinze (15) minutes.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Ça serait apprécié, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Revenons à et cinquante.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

_____

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Bonjour, alors nous n'aurons pas de questions. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, nous procédons aux questions de la Régie. Maître Cardinal, avez-vous une question?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Non, merci, je n'aurai pas de questions.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, nous allons passer aux questions de la formation. Monsieur Laroque, on vous écoute.

INTERROGÉS PAR LA FORMATION

M. ANDRÉ LAROCQUE :

Q. **[41]** Good morning, Mr. Madsen. Thank you for being here. I have a few questions related to the report and your testimony this morning.

So, to start with, given the decline in customer base over fiscal year 2024 and 2025, combined with the anticipated decline over the following two years, and considering that this decline is diffused and spread across all the entire network with no observable concentration, at

what level of customer loss can we expect variable costs to be reduced, taking into account the largely fixed nature of the cost incurred by Energir serving its customer, and additionally, if customer numbers decreased by, let's say, 2%, to what extent can operating costs be reduced, given this cost structure being largely fixed? Can you explain, please?

A. Certainly. So, operating costs are, in many regards, largely fixed, given they are driven by a large extent due to salaries. However, there are step changes in the business that are driven by increasing size of the assets and an increasing number of customers being served. And there are also changes to a business that are apparent when a business is in a growth phase versus a business that is in a contraction phase.

A business in a growth phase is going to be looking to upgrade its infrastructure, upgrade its IT costs, try to be on the bleeding edge to become more efficient in that sense. But a company that is in a non-growth phase will make different decisions. So that means that while there are many costs that are fixed, there are a number of costs in the business that can be scaled back, certain

positions that may not be filled, for example.

As far as a specific quantification, it would be difficult for me to say a 2% reduction in growth dispersed across the entire system would lead to a 1% reduction in operating costs. The reason is because it will vary by company. And what you're likely to see is that as that growth continues to decline, certain aspects of the business can be scaled back a lot more. That's that step change portion. There might be some fringe changes. So what I would expect initially is growth declines by 2%, there would be a smaller reduction in operating costs than, say, 2% in the initial years. But if that continued precipitously for a number of years, again, that step change would start to happen. The business would start to alter itself and shrink so that less people are required to perform the same amount of work that was done previously. Again, how that would unfold is going to be unique to Energir. But hopefully that answers your question as best as I can.

Q. **[42]** So I guess that you took all of this in consideration when you proposed your minus 0.2% decrease in the growth factor, if I may use this expression.

A. That's correct. And I was also – I took some comfort in the fact that the growth factor was not – at minus 0.2% was not a very significant reduction. If it was, you know, a 1% reduction or a full 2% reduction in growth that we saw in fiscal year 2020 or 2025, I probably would have been looking at that multiple of 75% a little bit closer. Because it was smaller, I felt it was appropriate to continue to consider, and I did take it into consideration, these factors in that, yes.

Q. **[43]** So to your knowledge, is there any formal study or any other type of report that could support this tendency to decrease or use this G-factor, negative G-factor, in a case where the customer base is reducing year after year? Is there any, well, literature about that or something similar?

A. Specific to the utility industry, there would not be a lot of literature, as it is an evolving and quite new issue. I've heard testimony from Dr. Makholm that analyzing this issue is – and I think I've heard the word impossible, I disagree with that. I think what Dr. Makholm is referring to in that context is a specific model that he has prepared and created.

And I agree that the model from a mathematical formula perspective cannot possibly contemplate a negative growth factor in that model. Can we conceive and understand based on other industries and what has happened in other industries that have gone through a growth and then a degrowth phase what can happen? Yes. There are other industries that are indicative of that trend. And you can look to not the electric or the gas utility industry or the water utility industry, but other industries to see how that has happened. It does happen and it has occurred. It's not an impossibility. If you're operating a utility and you have a declining customer base, you have to react. You have to make operating decisions. If there's new capital that you're looking at, you need to assess whether or not there's going to actually be a positive return on that capital from constructing it. There's a number of decisions that need to be made.

So is there an economic model? Is there literature specific to the utility industry that I can point to? No. But I think that to say that we wouldn't know what would happen in a declining growth entity, it would be false. I mean, again, it

has happened in other industries, and I think that that would be what you could draw your attention to.

Q. **[44]** So in your experience with other, I would say, in comparison with other industries or other public utilities that have encountered that type of negative growth in their customer base, is there any of these that didn't use any negative factor whatsoever or what was the alternative solution for them if they didn't use this G-factor, even negative, to just make sure that their regulation was properly made for a customer?

A. I think, again, there's limited examples of negative growth in the utility industry given it is an essential basic service that most parties receive. It does occur. During the COVID pandemic, a number of utilities on formula rates experienced some declining growth, and that was in both the electric and the gas utility industry. That has happened in Alberta, as an example, there were some declining consumption numbers during formula rates. Nothing changed around the design of the rates and the inclusion of growth as a consideration within the rates in that context.

Again, I think it's important to ask the

question, is the trend that we're seeing something that will be sustained for the long term or is this something that is a blip? And if it's sustained for the long term, my own testimony suggests we probably have to reconsider how we factor in the growth factor. But I don't think we have enough information at this time specific to Energir to make that decision to remove the growth factor when this, again, might be just an ordinary change. Next year, they may have an increase in customers for numerous factors. We don't know. There is a forecast, as you noted, that there will be a decline, but it is simply a forecast.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Gennaoui.

Mr. SAMY GENNAOUI :

Madam President, bonjour Monsieur Paquin, good morning, Mr. Madsen.

Q. **[45]** I will start with a few questions to Mr. Madsen. First, you mentioned in your testimony this morning that your recommendation would be different on the formula to use if it were multi-year rather than a single year. You mentioned because of the normalization that occurs over time. Maybe you have answered my question, I missed it, and I apologize

for it - but can you elaborate on what your recommendation would be if it was multi-year? Maybe I have a complementary question to that, and I will ask it now because they are related. You have also mentioned the importance of having a formula that correctly predicts the cost that will occur, so that will correctly predict the cost of service, and we should not rely on future adjustments, if I recall well.

So, two different formulas, if you apply a single year versus a multi-year formula, it would be different based on your recommendations. Could achieve the same result in year one, given that the formulas would be different?

A. Okay, excellent questions. So, let me try to unpackage it. Regarding the last point, two different formulas will not achieve the same result, which is why I do stick with the recommendation that I have in the context of this case. I note throughout my testimony that my recommendations would be different in a multi-year case. I think the examples would be, I would consider an indice that includes both a salary escalator as well as an inflation escalator in the context of a multi-year case, because I acknowledge

that, as I noted, those two parameters are not the same. They measure different considerations, and that can change over time. Having it over a longer period of time allows, it better ensures that the cost pressures that the utility faces will be covered by the formula in that longer period. Not for a single year, though, and that's why I recommend, again, a consideration of what we know now.

The other variable would be a more detailed review of the productivity factor as part of that, as well as a better consideration of the growth factor using more information that we have currently.

But fundamentally, you're right, Sir, applying two different formulas to the same base is going to yield a different result, but I'm not suggesting that be done. What I'm suggesting be done is a result that is based on what I recommend and then a further consideration by this board in the next application of Energir or its next formula rate to consider expanding the formula potentially for other factors, in particular the fact that it will cover a longer period of time.

I think the last point that you raised, and

please, ask me if I missed anything, was pertaining to the point that I made that it's important to get it right. I consider that the formula I recommend in this case is most likely to yield the result that is reflective of the cost pressures Energir Year will experience in the single year, inclusive of the other adjustments that I recommend. And I think that's important because, as you noted in your question, it's always preferable to ensure that the revenues collected in the single year are as best as possible reflective of the actual costs so that you're not having that adjustment.

You can use the example of a customer in this case. Particularly if there's a declining growth, you have a customer in 2026-2027 that pays rates at the higher level approved by this board, if it's approved at a too high level, and they leave the system. And then in 2027-2028, other parties who are still on the system get the refund related to the customer who left. That's the reason why you want to ensure that the rates approved for this fiscal year, based on this formula, are as accurate as possible.

Q. **[46]** Thank you. Maybe on a similar topic or related topic, on the use of the index, so you suggest

applying the CPI rather than the average salary or weekly average of salaries in Quebec. After my exchanges yesterday with the witnesses from Energir, actually last night, I compared the two, it may have been between periods of the hockey game, hopefully, I got them right, so I compared the CPI for Quebec to the two indices that are proposed, CPI for Quebec and the average salaries or average wages for Quebec over the last 10 years to make sure that we capture the high inflation and lower inflation periods - and I derived 30.4% increase for the CPI over the last 10 years, which is 2.7% per year on average, and the average wages is 44.9% over 10 years, so plus 3.8% per year compared to 2.7% for the CPI.

Knowing that and considering that gap over time, over the last 10 years, and understanding that you said we shouldn't be looking at the past, we should be forecasting the future, do you not agree to some extent with the witnesses from Energir that applying CPI to labour would likely yield to an underestimating of their labour costs?

A. Generally, no. I didn't include it in my testimony, I probably should have. When you look at the trend in CPI and labour costs over a much longer period

of time, and we're saying from, say, 1960 to today, the overall trend in CPI and labour costs tends to be pretty close. And what you're seeing in the last 10 years is a trend where in a period of previously low inflation in advance of that 10-year period during the financial crisis and what have you, there was a period of low inflation, there were still some minor salary increases, but then inflation started to pick up. And you're seeing a bit of a correction in salaries as a catch-up over the last 10 years. And that's natural to expect.

But over the 20 years that you might look at, you're probably going to see that start to moderate. And the main reason is, is labour costs fuel inflation. So the actual calculation of inflation incorporates, it's an iterative calculation that incorporates the labour cost rates that are approved. So ultimately, a higher inflation rate is driven by a higher labour rate, and those two will eventually go in sync, which is - and you can see that over that longer term. I appreciate the more recent 10-year term, which is suggesting that labour inflation is higher.

My point and my testimony is, it's not necessarily going to be the case that you would see

that trend continuing in the future. And it's also important to keep in mind that looking at how Energir's labour costs have actually performed relative to those indices as well, Energir's actual labour costs have also trended below those indices in the last several years.

Q. **[47]** Thank you. On the growth factor, the questions raised, or the discussion you had with my colleague addressed most of the questions I had. I would like to summarise one thing that I understood from your testimony this morning.

So, basically, Dr Makholm yesterday said, and in his report, he stated, well, there's no evidence - or there's no evidence to suggest or to measure the impact of a declining growth or a decline or reduction in the number of customers. Therefore, we shouldn't be applying this growth factor or the growth factor.

What you said this morning is, well, there's no evidence to reject the use of the growth factor. Therefore, we should maintain it because there was evidence presented several years ago to apply it. Am I correct?

A. That's correct. And again, I think my response to the other commission member was to clarify that

Dr. Makholm's statement is in the context of his model, that his model is incapable of incorporating a negative growth factor.

My point is negative growth is a concept that can be considered in a business, and as you've noted, there was evidence in the past that a growth factor was appropriate. And until there's sustained clear evidence of a persistent decline in customer growth and the impacts of that persistent decline on the company's costs, it would be, my recommendation is, there would be no evidence at this time to move away from a growth factor.

Q. **[48]** Thank you. I would ask a question about the productivity factor or adjustment factor that you suggest. I'd like to hear you about the comments made by Energir's witnesses to the effect that the gap that was seen in the previous years between the forecast based on the formula applied at the time and the actual incurred costs was due to exceptional events. You mentioned the pandemic for the years 20 to 22 and other factors that were exceptional in 23 to 25 and that the rebasing done in 2023 and 2025 were taken into account - took into account the recurring savings that were seen prior to those years. So what do you have to say on

that?

A. So, the answer that I would give is that, yes, when you rebase a utility's costs, you reincorporate into the revised revenue requirement, the efficiency gains achieved to date. But that doesn't alter the fact that the company should continue to be efficient going forward and they've stated that they intend to.

Regarding the various contributing factors to the efficiency savings historically, I think those are relevant, but, and certainly the COVID pandemic would have influenced labor charges, would have influenced travel costs, would have influenced a number of things. But the savings aren't isolated to just the period of the COVID-19 pandemic. The savings, when you keep applying the same formula or a similar formula, continue to yield a result that shows that the actual costs are lower than the formula, not just during the pandemic, but in all years.

And what that shows to me is that the company is doing what it's supposed to be doing, which is becoming more efficient than the assumed cost pressures it's facing. So if you're assuming that the formula is indicative of the cost

pressures it would face, the company is beating that, and that's what it should be doing. But that's why the productivity factor or the adjustment factor comes into play to continue to incentivize that behavior going forward.

Q. **[49]** Thank you. One last question for you, and I will have a similar question to Mr. Paquin, so you can pay attention, Mr. Paquin.

Regarding the gap that we've seen, so this morning you mentioned $15 million is too much, one to $2 million is reasonable, but in your report, I think it's in Table 2, you show the gap that would - no need to open it - but you show that the gap, if we had applied the formula over the last six years, it shows that there would have been a gap of 0.7% over the last six years. And there's a comment below the Table saying that, this is a significant gap or it's significantly above the actual cost, the formula yields results significantly above the formula.

So my question is, how do you define significant versus marginal and what would be reasonable as a gap over time, in your opinion?

A. Excellent question. Significant is obviously a qualitative assessment, there's no bar. I think

when I'm looking at this table, I've seen the variances, and I would characterize the variances as significant in the sense that they are frequently directionally higher, and by that I mean the revenues under the formula are higher than the revenues under the rate case. And I think that is what's significant here. It is not uncommon that revenues will vary up and down. I've seen utilities that will earn one year slightly more, one year slightly less. The ideal would be to have a formula that essentially mimics that result. One year the utility might have slightly more revenues than it needs, and another year the utility might have slightly less than it has. That's not a bad thing. That is a reasonable result, and it is also reflective of the result that would be achieved if the utility was a competitive, unregulated entity. The purpose of regulation is to mimic competition.

So, I think in this case, I define significant as seeing a number of almost $26 million difference as significant in the context, which is almost a 0.7% difference. In that context, given the trend of generally positive variances being higher formula revenues, that was my context for significant.

What would be a reasonable range? Again, something within a band of, because it really depends, but something within a band of 25 basis points around that kind of range, if you are trying to target there, that would keep the variances from year to year more mitigated, and the amount of any true-up lessened would be the ideal.

Q. **[50]** Thank you very much. Monsieur Paquin, je vous avais averti, la question similaire, donc dans le contexte... Donc, vous répondez au nom de l'ACIG. Dans le contexte d'une formule qui est appliquée pour un an, et dans la mesure où des trop-perçus sont retournés à la clientèle avant... une partie des trop-perçus sont retournés à la clientèle un an plus tard, selon vous ou selon l'ACIG, quel serait un écart qui serait considéré comme raisonnable entre la formule puis les coûts réels?

M. PAUL PAQUIN :

R. J'avoue que je suis un peu embêté à répondre à la question parce que le mandat que j'ai eu de l'ACIG, ça a été de regarder c'est quoi l'évolution des coûts d'Énergir et de voir si l'évolution des coûts passés pourrait justifier la formule qui est recommandée pour le futur. Maintenant, là, vous me posez la question : quel écart serait significatif?

Q. **[51]** Quel écart serait acceptable?
R. Acceptable. Non. Je ne peux pas répondre à cette question-là au nom de l'ACIG, je m'excuse.
Q. **[52]** Pas de problème. Je vais vous ramener à votre mémoire pour ma dernière question. Concernant les dépenses d'amortissement, donc vous recommandez d'appliquer l'IPC aux dépenses d'amortissement dans la formule de variation de coûts et puis vous ajoutez qu'il faudrait appliquer le facteur de correction ou le facteur de productivité et le facteur de croissance, le facteur X et le facteur G, au CAPEX en plus des OPEX.

Hier, on a entendu des témoins d'Énergir se prononcer de manière assez catégorique sur l'application des facteurs de correction - appelons-les comme on veut. Au CAPEX, j'aimerais connaître votre justification sur le concept même de gains d'efficacité. Ce que vous mentionnez dans le rapport, mais il y aurait des gains d'efficacité, mais comment est-ce qu'on peut justifier des gains d'efficacité sur des dépenses d'amortissement qui sont basées sur la base de tarification, qui est-ce qu'elle est au début de l'année et sur les CAPEX de manière plus générale?
R. Donc, la recommandation de l'ACIG, c'est de

recommander celle qui est proposée par le consultant. Et on considère qu'effectivement, il y a un taux qui doit s'appliquer. Maintenant, est-ce que c'est le taux d'IPC ou d'IPC corrigé ou on appelle ça une efficacité ou une... on peut donner le nom qu'on veut. La conclusion à laquelle on est arrivé, c'est que les... même avec les simulations qui ont été faites, c'est que d'une façon continue, à chaque année, le résultat qui a été obtenu soit selon dans le passé avec la simulation, ont pour effet de surestimer continuellement les dépenses.

Donc, à ce moment-là, on essaie d'appliquer une formule. Maintenant, le fait de donner... d'appliquer le même taux à chacun, dont ça peut être... il y a différentes dépenses, comme l'expert l'a mentionné, les dépenses de salaire, il y a toutes sortes de choses. Et l'évolution de chacune de ces dépenses-là peut être très très variable. Et à ce moment-là, on peut voir, on peut peut-être essayé de voir et la formule pourrait permettre de le vérifier : est-ce qu'au lieu de prendre des taux pour chacun, le fait qu'au moins pour un an, de prendre un seul taux d'accroissement pour l'ensemble des coûts, parce que chacun des coûts répond d'une façon différente. Des investissements

répondent d'une façon différente des frais d'exploitation. Et donc, à ce moment-là, l'amortissement aussi et tous les autres coûts, ils ont une évolution qui va être différente. Alors, le fait de prendre un seul indice peut permettre de capter les différences entre chacun, de telle façon que, au moins pour un an, c'est pas nécessaire d'aller plus loin que ça.

Q. **[53]** Ça répond à ma question, merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[54]** Merci, Monsieur Gennaoui. Monsieur Paquin, on a entendu monsieur Madsen ce matin qualifier le facteur X de... dans le fond, c'est un « gap adjustment factor », est-ce que j'ai bien compris que ce qu'il dit, c'est : bien finalement, appelez ça comme vous voulez, là, mais ce n'est pas calculé de façon traditionnelle, c'est pas la façon traditionnelle de calculer un facteur de productivité qu'on appelle le facteur X, mais c'est un facteur qui mesure des écarts, puis c'est un « gap adjustment factor ». Est-ce que vous êtes à l'aise avec cette interprétation-là?

R. Oui, oui.

Q. **[55]** Oui. Puis une autre chose que j'ai entendue,

c'est... ce qu'il dit, c'est : là, je vous fais une recommandation, mais si c'était sur plusieurs années, mes recommandations seraient peut-être différentes, notamment par rapport au facteur G, parce qu'on n'a pas d'étude, donc n'ayant pas de preuve à l'effet contraire, bien, conservons le facteur G. Donc, c'est un peu une continuité de ce qu'on a utilisé dans le passé, il n'y a pas de preuve.

Moi, j'ai compris qu'il y avait une continuité, mais par ailleurs, au niveau de l'établissement du taux d'inflation, là, la recommandation, je pense, qui est appuyée par l'ACIG, c'est : passons de l'utilisation de la moyenne sur trente-six (36) mois à la moyenne sur douze (12) mois pour l'indice des salaires. Alors là, on s'écarte du passé. Bon, je me demandais : est-ce que ce n'est pas imprudent de s'écarter de cette approche-là qui a toujours été utilisée, de lisser la moyenne sur trente-six (36) mois?

R. Si vous voulez parler de prudence, à ce moment-là, est-ce que c'est prudent de continuer de la même façon que ce qui a été fait dans le passé, alors que dans le passé on a toujours surestimé? Je vous renvoie la question, je m'excuse, là. Alors...

Q. **[56]** O.K.

R. ... la prudence, elle est dans quelle direction?

Q. **[57]** O.K. C'est dans le but d'éviter de surestimer. Parce que dans le passé, vous vous souviendrez, on était là tous les deux dans ces causes-là, le taux d'inflation était à la hausse. Donc, en allant chercher des années plus vieilles, on allait chercher des bas taux d'inflation, donc c'était à l'avantage de la clientèle en tout cas, de lisser sur trente-six (36) mois, parce qu'on se retrouvait avec un taux plus faible que ce qu'on aurait obtenu si on avait pris le taux sur douze (12) mois. Là, on est dans la situation inverse, sortant de la COVID, en allant chercher des données plus vieilles, on va chercher des taux d'inflation plus élevés, ce qui... bon. Là, c'est ce qui nous donne un résultat plus élevé, évidemment.

Mais si on s'écarte de cette pratique-là de lisser sur trente-six (36) mois, bien, le jour où le taux d'inflation va augmenter de nouveau, on va perdre l'avantage qu'on avait, là. Ce que je veux dire, c'est que : est-ce que c'est une pratique qu'on va adapter selon qui est avantagé ou c'est une pratique qui est saine de façon générale, là, qui est sage et avisée de façon générale?

R. Disons que là vous... je pense que vous demandez d'aller dans un domaine qui est un peu en dehors...

Q. **[58]** Ah, O.K.

R. ... de mes compétences dans l'évaluation, parce que là on commence à parler peut-être des études multifactorielles pour la productivité et tout ça et...

Q. **[59]** Ah, non, non, non. Je me fais mal comprendre, là, ce n'est pas ça. Là, je comprends que c'est à l'avantage d'Énergir de vouloir lisser sur trente-six (36) mois. Des fois, c'est à l'avantage de la clientèle. Est-ce qu'on ajuste nos pratiques en fonction de qui est avantagé? C'est plutôt ça. C'est quasiment une question philosophique, là, ce n'est pas une question mathématique. Mais je comprends si...

R. À ce moment-là, il y a aussi une... c'est malheureux, on n'a pas pu quand même le vérifier. J'aurais aimé ça pouvoir vérifier l'augmentation réelle des salaires, la partie des salaires. Ce que j'ai compris avec surtout les informations qu'on a eues par Énergir à l'audience, finalement ce que j'ai compris, ce qu'ils avaient calculé dans leur évaluation, ce n'était pas la dépense des salaires, c'était le salaire. Parce qu'ils ont pris les

dépenses, ils ont divisé par le nombre de personnes. Alors, à ce moment-là, l'indice qu'ils ont obtenu, c'est l'indice du salaire moyen, si on veut, et non pas l'indice du coût relié au salaire.

Alors, c'est pour ça qu'on n'a pas d'information fine là-dessus. Ça, un peu était l'inconfort que j'avais là-dessus, c'est qu'on compare des choses qui ne sont pas tout à fait comparables. On compare l'indice EERH à un salaire, mais la portion salaire des coûts d'exploitation, ce n'est pas le salaire moyen, c'est le salaire multiplié par le nombre d'employés. C'est peut-être là qu'il y a un gain d'efficacité s'il y a moins d'employés, peut-être que... Mais ça, on n'a pas cette information-là.

Q. **[60]** Mais on a compris quand même du témoignage de monsieur Vachon hier que lui estimait que la portion salaire augmenterait de plus que quatre pour cent (4 %). Donc, lui, il se limitait à quatre pour cent (4 %). Mais j'ai compris que lui évaluait que c'était quatre pour cent (4 %) dont ils avaient besoin minimalement, sur la base de sa connaissance.

R. Je ne sais pas si j'ai bien compris que l'augmentation de quatre pour cent (4 %), ce serait

le salaire... le salaire ou bien la dépense totale des salaires.

Q. **[61]** Oui.

R. C'est là que... Je ne connais pas le détail entre les deux.

Q. **[62]** Merci de cette conversation. Je n'aurai pas d'autres questions. Thank you, Mister Madsen, for your testimony. Avez-vous un contre-interrogatoire?

Me NICOLAS DUBÉ :

Non, je n'aurai pas de contre-interrogatoire. Donc, je comprends que vous pouvez libérer... Un réinterrogatoire.

LA PRÉSIDENTE :

Réinterrogatoire.

Me NICOLAS DUBÉ :

Donc, je comprends que vous allez libérer les témoins, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, thank you very much, you are released. Et vous êtes libéré, Monsieur Paquin.

Donc, nous avions prévu aller au lunch. Il est onze heures trente (11 h 30). Donc, nous avons le choix, soit d'aller au lunch comme prévu ou bien si vous êtes prêt, Maître Cadrin, on pourrait passer tout de suite. Vous avez pour vingt (20)

minutes. Donc, on finirait avant l'heure du lunch. Parfait.

PREUVE DE L'AHQ-ARQ

Me STEVE CADRIN :
Mes gens ici, monsieur Marcel Paul Raymond, Gaultier Barry-Camu. On peut les assermenter maintenant. Merci beaucoup.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant une place d'affaires au 110-2200, rue Harriet-Quimby, ville Saint-Laurent (Québec);

GAULTIER BARRY-CAMU, analyste, ayant une place d'affaires au 30, rue des Marguerites, La Prairie (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

Q. **[63]** Il s'agit simplement de compléter au niveau de la preuve, au niveau de la présentation qui porte le document C-AHQ-ARQ-0062, la présentation, dans le fond, pour ce jour. Alors, il s'agit simplement de compléter au niveau de la preuve, au niveau de la présentation qui porte le document C-AHQ-ARQ-0062, pour la présentation, dans le fond, pour ce jour. Alors, Monsieur Raymond, Monsieur Barry-Camu, est-ce que c'est des documents qui ont été préparés par vous?

M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

R. Oui.

Q. **[64]** Monsieur Camu aussi?

M. GAULTIER BARRY-CAMU :

R. Oui.

Q. **[65]** Merci. Et donc, on pourra déposer officiellement ici pour tenir lieu pour votre témoignage ici dans la présente instance également. Ça complète pour nous. Alors, vous pouvez y aller pour votre présentation.

M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

R. Merci beaucoup. Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Comme il y a quelques jours ou quelques semaines

vous avez eu l'incitatif de nous passer juste avant le lunch, donc pour qu'on fasse attention de ne pas prendre trop de temps et c'est très bien ainsi. Et c'est ce que nous ferons.

LA PRÉSIDENTE :

J'en doute pas, mais écoutez, ne vous privez pas, là, de transférer de l'information utile.

R. Non, non, non. Ça tombe comme ça, ça va bien. Alors, vous ne serez pas surpris, donc qu'on va parler des mêmes éléments que dans notre mémoire, le C-AHQ-ARQ-0057, soit la formule paramétrique et ses différents facteurs. Quelques mots sur les éléments à la marge et quelques mots sur les liaisons des excédents de rendement à des indicateurs de performance. Et nous vous annonçons dès le départ que toutes les recommandations, les quatre recommandations de notre mémoire sont maintenues telles quelles.

Alors, simplement rappeler la formule que vous avez déjà vue à quelques reprises aujourd'hui. Alors, les OPEX d'une année sont égaux... c'est le schéma que nous regardons, là, ils sont égaux aux OPEX de l'année précédente, multiplié par 1 plus un facteur d'inflation, moins un facteur de productivité X et plus le facteur de croissance G,

multiplié par soixante-quinze pour cent (75 %) et en plus ou en moins.

Alors, allons-y avec le facteur d'inflation I. L'expert recommande, pour une FVC qui ne s'appliquera que pour une seule année, l'année vingt vingt-six/vingt vingt-sept (2026-2027), un facteur d'inflation I qui correspondrait à cent pour cent (100 %) à l'IPC-Québec sur la période de douze (12) mois se terminant en décembre vingt vingt-cinq (2025).

Et subsidiairement, si la Régie devait retenir un facteur d'inflation I basé sur deux composantes, soit les salaires et les autres dépenses, l'expert recommande de pondérer également cinquante pour cent (50 %) chacune de ces composantes. Et l'AHQ-ARQ appuie ces recommandations de l'expert.

Dans le fond, ce que l'expert Madsen vous a mentionné, c'est : ce choix-là est déterminé par le fait que la FVC ne s'appliquerait dans ce cas-ci que sur une seule année. Donc, c'était le point important qui l'amenait à faire cette recommandation-là, que nous appuyons.

Si nous allons maintenant au facteur de productivité X. Alors, tout d'abord, l'expert ne

recommande pas, à ce stade-ci, de réaliser une analyse de productivité multifactorielle pour une seule année d'application de la FVC. Il recommande toutefois un facteur de productivité X de zéro virgule deux six cent pour cent (0,265 %) pour l'année vingt vingt-six/vingt vingt-sept (2026-2027), en se basant sur l'historique des six dernières années. Il recommande aussi de procéder une analyse de productivité détaillée pour le prochain cycle de la FVC. Et l'AHQ-ARQ appuie ces recommandations de l'expert avec quelques petites notes que je vais vous mentionner à la prochaine diapo.

Suite à ce qu'on a vu hier et aujourd'hui, donc quelques remarques. Dans sa présentation B-0366, à la page 3, Énergir mentionne un certain nombre de choses, mais il omet de considérer que la Régie a déjà utilisé l'approche du jugement pour un facteur X, sans recourir à un « exercice complexe et lourd », que j'ai mis entre guillemets parce que c'est l'expression qu'Énergir utilisait, là. Donc, l'établissement d'un facteur X, on en a parlé longuement au cours des deux derniers jours, ne passe pas nécessairement par cet exercice qu'Énergir qualifie de « complexe et lourd ».

D'ailleurs, nous l'avons mentionné dans le mémoire, mais je vais vous le rappeler. Dans le cas d'Hydro-Québec Distribution, la Régie a déterminé un facteur X de zéro virgule trente (0,30) basé sur l'analyse des gains d'efficience réalisés par le Distributeur à ce jour à l'époque, là, donc dans le passé, et en absence d'une étude de PMF - je pense qu'en anglais on dit « TPF ». Vous avez la décision où la Régie a décidé d'utiliser son jugement pour déterminer un facteur X en attendant plus d'études de PMF.

De la même façon et un peu plus tard dans le temps, au niveau d'Hydro-Québec Transport, la Régie a retenu un facteur X de zéro virgule cinquante-sept (0,57) basé sur le même type d'analyse, qu'ils mentionnaient à l'époque la méthode de Kahn, que, je pense, l'expert retenu par le Transporteur avait utilisé cette méthode-là. Et encore là toujours sans étude, en attendant les études de PMF.

Et en revoyant ces décisions-là, il y avait, dans chacun de ces cas-là, bien, il y avait un expert de chaque côté, donc un expert pour Hydro-Québec puis un expert pour les intervenants. Donc, ces experts-là reconnaissaient ce genre

d'analyse aussi.

Et c'est une approche ou des approches que, étonnamment, l'expert Makholm hier a qualifiées d'illicites - en anglais. Et j'ai consulté le dictionnaire anglais et le dictionnaire français, puis je vais vous dire que ce mot-là n'était pas très flatteur pour beaucoup de gens qui ont utilisé ces méthodes-là de jugement pour déterminer les facteurs X. Et c'est ce que l'expert Madsen préconise, donc l'utilisation d'une analyse des gains d'efficience basée sur l'historique passé, et toujours en attendant d'avoir des analyses multifactorielles plus poussées. Donc, c'est vraiment ce que la Régie, dans le passé, a fait. Elle dit, bien, commençons par un facteur X selon notre jugement et plus tard, on ira avec des analyses plus détaillées.

Aussi, bon, bien, Énergir a produit une version un peu trompeuse d'un tableau de balisage du facteur X, qui est la pièce B-0326 à la page 15. Dans notre mémoire, nous avions noté que la valeur pour Hydro-Québec Transport de zéro virgule zéro (0,0) ne correspondait pas à la réalité. Et ce qu'Énergir a corrigé hier, là, aux notes sténographiques à la page 14, pour HQ Transport,

ils ont mentionné effectivement la valeur de zéro virgule zéro (0,0) était erronée. Ça devrait être zéro virgule cinquante-sept (0,57).

Et les témoins d'Énergir nous ont aussi mentionné que l'analyse pour les niveaux de détail pour HQ Distribution était peu... le niveau peu élevé, parce que nous faisions remarquer que, dans le cas d'Hydro-Québec Distribution, même si le tableau indiquait que les revenus requis augmentaient à l'inflation pour les cinq années de la loi, mais ils ont omis de dire que ce n'était pas seulement les dépenses d'exploitation. Alors, c'était tous les revenus requis, incluant les investissements, incluant le risque que la température soit plus froide ou plus chaude, incluant quelque chose comme ça, donc qui n'était pas seulement des dépenses d'exploitation. Donc, c'est difficilement applicable à cette cause-ci.

Et on se souvient que tout récemment, bien, la Régie a exigé des efforts d'efficience importants d'Hydro-Québec même dans un coût de service/non MRI. Donc, la Régie a mentionné que, oui, ça prenait de l'efficience. Puis de mémoire, c'est beaucoup plus que le zéro virgule deux six cinq (0,265) que l'expert recommande.

Et, comme monsieur Madsen a dit ce matin, bien, même si on n'appelle pas ça un « X », il y a une façon de dire, bien, oui, on pense que vous devriez intégrer soit de l'efficience, soit de la productivité, soit... il y a d'autres termes, là, mais la Régie l'a fait de façon très importante dans sa décision D-2025-022 et probablement aussi plus récemment dans le dossier R-4305.

Donc, c'est contraire à l'incompatibilité qu'Énergir allègue, là, qui dit... donc, hier et dans sa preuve, qu'en coût de service, bien, on n'est pas dans un MRI, donc on ne peut pas mettre de facteur X ou on ne peut pas exiger de l'efficience ou de la productivité. Nous ne sommes pas d'accord avec ça et nous pensons qu'effectivement, la recommandation de l'expert Madsen devrait être retenue.

Alors, facteur de croissance. Encore là, nous appuyons la recommandation de l'expert telle quelle, qui recommande de maintenir le facteur de croissance G selon la même formule que celle utilisée par Énergir dans sa version la plus récente de la formule paramétrique. Et j'ai aussi entendu les commentaires de monsieur Makholm et les discussions de tantôt et ce que nous retenons de

ça, c'est qu'il y a, pour toute entreprise dont le nombre de clients décroît, il va, oui, y avoir des coûts fixes, mais il va y avoir des coûts variables qui peuvent être affectés.

Monsieur Makholm, dans son rapport, parle de... je ne sais pas, les véhicules, là, qui vont faire le même nombre de kilomètres ou de miles, dépendant comment qu'il le voit, mais c'est sûr qu'il y a des dépenses qui, éventuellement, vont baisser si le nombre de clients baisse. Par exemple, la lecture des compteurs. Par exemple, les services à la clientèle. Il y a moins de gens qui vont appeler les services à la clientèle.

Par contre, si Énergir perd - je vais à l'extrême, là - s'il perd deux clients, bien, ça se peut que le nombre de releveurs de compteurs ne baissera pas, puis ça se peut que le nombre de personnes au service à la clientèle ne baissera pas. Mais il y a... par exemple, si c'est mille (1 000) clients, mais ça peut être autre chose. Et monsieur Madsen parlait de « step » ce matin, alors c'est vraiment en escalier.

Et aussi monsieur Madsen a mentionné : bien, c'est spécifique à chaque compagnie. Donc, selon nous, bien c'est à la compagnie, dans ce cas-

ci Énergir, de démontrer que l'ensemble de ces différentes dépenses, puis il n'y en a pas... il n'y en a pas une tonne, là. Dans le fond, exemple, je vous donne l'exemple des releveurs de compteurs, je vous donne l'exemple du service à la clientèle, mais à nous démontrer lesquels de ces postes budgétaires-là baisseraient s'il y avait moins de clients et à partir de combien de baisses de clients ça baisserait en termes de, par exemple, de nombres d'ETC, équivalent à temps complet.

Alors, la compagnie n'a pas fait cette démonstration-là, a tout simplement dit : nous enlevons le facteur qui existait depuis longtemps, le zéro virgule soixante-quinze (0,75) fois G. C'est un peu ce que monsieur Madsen a dit, il a dit : bien, ils l'ont enlevé. Alors, nous, ce qu'on dit c'est : ils auraient dû l'enlever, puis l'expliquer, le démontrer et faire une analyse qui, à mon avis, n'est pas très, très complexe, de démontrer quels seraient les postes de dépenses qui baisseraient en fonction de la baisse du nombre de clients.

Alors, en l'absence d'une telle analyse, bien, l'expert n'avait d'autre choix que de dire : bien, conservez la même méthode. Par contre, encore

là, on est pour un an. Monsieur Madsen a dit que ça n'avait peut-être pas un gros impact. Alors, je pense que ce serait une bonne idée de demander à la compagnie dans une... pour les prochains cycles, là, de faire cette démonstration-là, beaucoup plus que ce que monsieur Makholm a fait, qui est basé sur... bon, monsieur Madsen nous dit sur un modèle, mais je pense que l'analyse devrait être spécifique à Énergir et qu'il démontre pourquoi il pense que telles, telles, telles activités baisseront ou ne baisseront pas et pour quelle raison.

Alors, bon, évidemment à la marge, nous l'avons analysée, et nous sommes d'accord avec le choix de ces éléments proposés par Énergir.

La dernière recommandation, il n'y a pas eu de discussion ici cette semaine, mais dans notre mémoire, nous expliquons un peu pourquoi. Et la Régie, dans le passé, a rappelé qu'une formule paramétrique, dans le fond, ça permet à la compagnie réglementée de pouvoir décider un peu plus de ses dépenses, un peu plus qu'un coût de service et de décider. Mais l'objectif est de s'assurer que si la compagnie décide de dépenser moins sur certaines choses, au détriment de certains indicateurs de qualité, bien, il faudrait

que la formule ou le processus, le mécanisme permette de le vérifier. Alors donc, une réduction des dépenses n'est pas au détriment de la qualité et c'est pour ça que ces mécanismes-là, bien, établissent... lient les excédents de rendement à des indicateurs de performance. Et je vais simplement vous lire un paragraphe de notre mémoire à la page 15 :

> Ce rappel fait...

Un rappel de la Régie qu'on mentionnait au paragraphe précédent.

> ... écho à la volonté de la Régie exprimée dès 2014 de s'assurer que les gains d'efficience ne soient pas réalisés au détriment de la sécurité du réseau ou du service à la clientèle. Dès lors, la Régie a statué qu'aux fins d'un mécanisme de traitement des écarts de rendement le maintien de la qualité du service d'un distributeur serait une condition préalable au partage des excédents de rendement.

C'est ce que nous recommandons ici, de demander à Énergir, pour le prochain cycle de la FVC, de

proposer un mécanisme de liaison des excédents de rendement, trop-perçus, liaison à des indicateurs de performance, tout comme elle l'a demandé pour Hydro-Québec dans l'exemple du dossier R-4057-2018 à la pièce B-0011. Et ce que nous mentionnons dans notre mémoire, c'est qu'à notre avis, ces indicateurs-là existent déjà, sont déjà suivis. Notre question qu'on a posée aussi dans les dossiers Hydro-Québec : est-ce que les cibles sont assez ambitieuses ou pas?

Alors, ce qu'on vous dit, on ne vous dit pas ici de faire ça cette année. On vous dit, bien, nous recommandons que vous demandiez à Énergir de faire une proposition pour le prochain cycle sur quels devraient être ces indicateurs-là et quelles devraient être les cibles à imposer, si on veut, et le mécanisme de calcul au cas où les cibles sont non atteintes ou dépassées. Et tout ça, cet exercice-là a été fait en détail dans les dossiers Hydro-Québec.

Je pense que ça complète, avec mes remerciements. Merci beaucoup.

Me STEVE CADRIN :

Les témoins sont disponibles pour les contre-interrogatoires.

LA PRÉSIDENTE :

Passons au vote, est-ce qu'on procède aux interrogatoires immédiatement?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

J'aurais eu tendance à prendre une pause lunch s'il n'y a pas d'objection.

Me STEVE CADRIN :

Il n'y a pas d'objection.

LA PRÉSIDENTE :

Objection? Objection, mes collègues? Bon. Ça nous irait. Donc, allons luncher et nous revenons à treize heures (13 h). Ça vous va, Maître Cadrin? Nous allons revenir bien en forme. Parfait. Merci. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

_____

LA PRÉSIDENTE :

Avant de commencer cet après-midi avec le contre-interrogatoire des témoins d'AHQ-ARQ, j'aimerais vous lancer une demande, si vous permettez, Maître Cadrin, concernant les changements aux Conditions de service qui pourraient découler de la décision qui a été publiée il y a quelques jours. Donc, à la suite de la décision rendue par le juge Demers de

la Cour supérieure, qui accueillait la demande de révision judiciaire de la décision D-2025-025, ainsi qu'à la suite de la correspondance du RTIEÉ datée du vingt et un (21) mai dernier, à la pièce C-RTIEÉ-0059, la Régie demande à Énergir de lui revenir lundi quant au traitement des demandes liées au CST, qui devrait être envisagé dans ce contexte-ci.

En effet, la décision de la Cour supérieure a un impact direct sur l'examen que la Régie effectue actuellement dans le présent dossier, considérant qu'Énergir pourrait devoir redéposer des versions de Conditions de service et Tarif afin de tenir compte de la décision de la Cour supérieure. Donc, la Régie souhaiterait entendre Énergir à cet égard et également les intervenants qui souhaiteraient adresser cette question, elle les invite de le faire à l'occasion de leur plaidoirie qui auront lieu mardi. Ça convient?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui, c'est bien noté, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci. Donc, nous pouvons procéder avec le contre-interrogatoire de l'AHQ-ARQ. Maître Dubé, est-ce que vous avez des questions?

Me NICOLAS DUBÉ :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Turmel? Pas de questions. Maître David? Bon, on va avoir un court après-midi. Maître Neuman, qui n'est pas là. Il n'a pas de questions. Et avez-vous des questions?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Pas de questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Maître Cardinal?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Pas de questions non plus, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Larocque? Monsieur Gennaoui?

INTERROGÉS PAR LA FORMATION

M. SAMY GENNAOUI :

Q. **[66]** Vos recommandations étaient pas mal collées sur le rapport d'expertise, donc je ne veux pas répéter toutes les questions de ce matin, mais je vais me pencher sur votre autre recommandation, qui est sur le mécanisme de liaison des excédents de rendement, trop-perçus.

Puis peut-être de manière plus générale sur les trop-perçus versus les manques à gagner, parce

qu'il y a beaucoup des recommandations qui étaient faites par monsieur Madsen, puis qui sont reprises par l'AHQ-ARQ, visent à recalibrer la formule pour arriver le plus proche possible de la réalité ou des coûts qui sont à venir.

Hier, on a entendu les témoins d'Énergir nous dire : bien faites attention, parce que si on s'en va en territoire de manque à gagner, bien, c'est à la charge d'Énergir, alors que quand on est en trop-perçus, bien, il y a une partie qui est remise à la clientèle, donc j'aimerais connaître votre position par rapport à comment on calibre versus le fait que les manques à gagner sont à la charge d'Énergir uniquement.

M. MARCEL PAUL RAYMOND :

R. Ça, c'est le mécanisme qui existe déjà. Et un peu comme, je pense, monsieur Madsen a utilisé le mot, là, que moi je lui soufflais dans... c'est vraiment un mécanisme incitatif, c'est-à-dire c'est le... la formule paramétrique, même si n'appelle pas un mécanisme de réglementation incitative, il y a un incitatif. O.K. Je pense qu'il disait : ce n'est pas de forcer, mais c'est un incitatif.

Donc, Énergir, avec une formule qui est proposée par l'expert, est incitée... donc à

dépenser ou à utiliser les frais, dans le cas de la formule, là, ce qui touche aux charges d'exploitation, bien, d'utiliser les charges d'exploitation que la Régie aura autorisées et de livrer une certaine efficience ou productivité.

Alors, c'est l'incitatif qu'ils ont avec les manques à gagner qui sont à leur charge, mais je pense que ça fait un tout qui complète bien cet incitatif de bien performer. Alors je pense que c'est le rôle de la Régie de dire, bien, voici ce qu'on attend de vous, voici les dépenses que vous prévoyez, bien, on s'attend à une certaine efficience et si vous ne rencontrez pas cette efficience-là, bien, vous avez des conséquences. Alors je pense que c'est... c'est bien approprié.

Est-ce que, par contre, si étant donné les décisions que vous rendrez sur facteur X ou non, la croissance ou non, et caetera, bien, peut-être qu'Énergir pourra... encore là, on... hein, on est comme dans une année de rodage si on veut, là, et rien n'empêchera Énergir de dire : bien là, peut-être qu'on aimerait revoir le partage des manques à gagner et des trop-perçus. Peut-être qu'Énergir, je pense avoir entendu ça, là, pourra dire, bien, peut-être qu'on voudra avoir une clause

de sortie. Alors dans ces mécanismes-là, il y a des clauses de sortie qui disent, si on s'écarte un peu trop de ce qui était prévu il y a un an ou deux ou trois, bien, on peut revoir le mécanisme ou revoir un certain nombre de choses.

Q. **[67]** Pour revenir à votre recommandation, quand vous parlez de prochain cycle de FVC, de proposer un mécanisme de liaison, ce ne serait pas une année tarifaire, pas dans deux ans, quand ça va être... quand il va y avoir le rebasage dans deux ans, ça ne s'appliquerait pas, ça serait l'année suivante, donc ça serait vraiment, j'imagine vingt-huit (28), vingt-neuf (29), à partir du moment où vous suggérez de l'appliquer?

R. Bien, c'est ça. S'il y a un rebasage, là, vous dites dans deux ans, bien, là, le rebasage sera l'occasion aussi de revoir un certain nombre de modalités dont celles... puis effectivement, bien, s'il y avait un mécanisme de liaison, il s'appliquera l'année suivante, là. Et donc, ce qui laisse quand même le temps, hein, pour Énergir de proposer quelque chose et pour les intervenants et la Régie, de bien comprendre ce qu'ils nous proposent et de décider là-dessus, là.

M. GAULTIER BARRY-CAMU :

R. J'ajouterais juste une petite chose. Dans le fond, cette recommandation-là, c'est sûr que, comment on la visualise, c'est que si... il y a un processus à faire puis que la première année effectivement où il y aurait des retombées, ça ne serait pas nécessairement... il y aurait un délai d'un an, mais il faut qu'il y ait une proposition pour bien établir ce qu'on propose. On ne propose pas la solution en ce moment, bien évidemment.

M. MARCEL PAUL RAYMOND :

R. C'est ça.

Q. **[68]** Merci. La même question que j'ai adressée à monsieur Madsen et monsieur Paquin ce matin, par rapport aux écarts, votre opinion au nom de vos clients, qu'est-ce que vous considérez qui serait un écart raisonnable versus un écart qui devient trop grand ou déraisonnable, entre la formule puis les coûts réels?

R. J'ai tendance à répondre comme monsieur Paquin, là. On ne s'est pas posé la question, qu'est-ce qui était raisonnable ou pas. T'sais, monsieur, on a posé la question en contre-interrogatoire. Énergir nous a dit... ce qu'on a dit : bien, vous parliez de zéro virgule seize pour cent (0,16 %), ensuite

zéro virgule trente et un pour cent (0,31 %). Ils considèrent que c'était raisonnable, alors nous, à l'inverse, on dit : bien, si c'est raisonnable pour vous d'avoir des surplus de cet ordre-là, moi, je me disais, bien, c'est raisonnable pour la Régie de vous demander une efficience du même ordre. Alors, en gros, c'est un peu ça, mais je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui est raisonnable ou pas, moi, j'ai toujours tendance à essayer de trouver quelque chose qui est bien centré, là. Et puis, mais je n'ai pas... on n'a pas regardé de chiffres en particulier là-dessus, là.

Q. **[69]** Parfait, je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[70]** Bonjour, Monsieur Raymond et Monsieur... je sais que vous avez un beau nom. J'ai remarqué.

M. GAULTIER BARRY-CAMU :

R. Barry-Camu.

Q. **[71]** Je ne me souviens pas c'est quoi, mais je me souviens que c'était un nom très beau, hein, qualitatif. Écoutez, si on revenait à nos moutons. Donc, facteur G, facteur X. Ce que j'ai entendu de l'expert ce matin, c'est facteur G, on propose de le maintenir. Si on faisait une étude

pluriannuelle, on aurait peut-être une recommandation différente, mais pour un an, il n'y a pas d'étude qui nous mènerait à conclure qu'il y a lieu de retirer ce facteur G là. Mais si on faisait une formule qui s'appliquait sur plus d'un an, ma recommandation serait peut-être différente.

Facteur X, bien, on n'a pas d'étude non plus, mais si on fait une étude, une analyse des écarts historiques entre ce que donne la formule puis le réel, bien, on se rend compte qu'il y a toujours une erreur à peu près dans le même sens. Donc, appelez ça comme vous voulez, on pourrait aller vers un « gap adjustment factor ».

Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas, dans ce cas-là, avoir simplement un « gap adjustment factor » étant donné qu'on ne sait pas trop non plus le facteur G, si c'est quelque chose qu'on maintiendrait ou non. Donc, allons vers un simple ajustement. Un facteur d'ajustement qui représente ce qu'on considère, une partie, en tout cas, de ce qu'on considère, serait une surévaluation du coût de service.

R. Je suis d'accord. Je suis au même endroit, là. En d'autres mots, quand il a dit ce matin « Appelez-le comme vous voulez », c'est là qu'ensuite quand on a

présenté, on a dit, bien, t'sais, la Régie a déterminé un facteur X pour Hydro-Québec, et caetera. Mais, c'est ça. Alors, l'important, c'est que vous arriviez avec un facteur qui peut être combiné, hein, il peut être combiné, mais... on vous a montré tantôt, là, la formule, que le pourcentage soit dans G ou dans X, t'sais, il va être... étant donné que le G sera négatif, t'sais... puis ça serait, pour nous, c'est équivalant, là, c'est le résultat va dans le bon sens.

Et encore là, vous le feriez avec le jugement. O.K. C'est l'approche du jugement que la Régie avait retenu. Bon, dans ce cas-là, la Régie avait dit, bien, notre jugement, on va mettre un X, O.K., puis là, bien, je ne vous en n'ai pas parlé, mais ils ont aussi dit : on va mettre un... il y a un S dans tout ça, là. O.K. Je pense que ça s'appelle facteur client. Je n'irai pas trop là-dedans, mais c'est le stretch. La Régie a dit on va mettre X de temps puis un S de zéro. Mais si vous me dites, vous faites un ajustement, comme vous avez fait avec Hydro-Québec, vous, la Régie... bien, Hydro-Québec ça ne disait pas un X, là, ça disait on va réduire... bon.

Q. **[72]** Il me semble que, Monsieur Raymond, avant d'y aller avec son approche selon son bon jugement, la Régie avait déjà auparavant eu accès à une étude de productivité des facteurs en bonne et due forme, produite par PEG justement, là, au début des années deux mille dix (2010) et plus, là. Donc, il n'y avait pas un vide total. Là, ça fait quasiment, ça fait longtemps, là, plus que dix ans en tout cas, que ces études-là ont été faits, puis elles ne tiennent plus. Donc, là, on a un vide au niveau des études. Ce n'était pas le cas avant. Donc, on utilisait notre bon jugement, mais il y avait une étude pas trop vieille qui nous aidait dans notre jugement.

R. Écoutez, hier, j'ai relu les deux décisions que je vous ai citées, là, et puis, ça fait quand même une quinzaine de pages, puis je m'en souvenais parce que j'étais là, mais... en tout cas. Est-ce qu'il y avait une étude qui datait de... à l'époque, qui aurait daté de huit, dix ans, peut-être, mais je ne vois pas le... Quand je lis la décision, là, je vois que... les chiffres que la Régie a retenus. Bon, dans le cas d'Hydro-Québec Transport, le zéro point cinquante-sept (0,57), bien, il venait, d'une part, de Concentric, qui avait fait un... qui

travaillait pour Hydro-Québec, qui lui, proposait moins point six (-0,6) je pense et de... probablement, monsieur Laurie Pegg pour les intervenants, qui lui, recommandait zéro cinquante-sept (0,57). Ce que la Régie a retenue. Est-ce que il y avait une espèce d'histoire derrière, là, vous... je ne l'ai pas vue, là. Ça ne me dit rien, mais si c'était le cas, bien, encore là, elle daterait de longtemps, mais je n'ai pas ce souvenir-là, malheureusement.

Q. **[73]** D'accord. Bien, je vous remercie. Je n'ai plus d'autre question. Avez-vous un ré-interrogatoire?

Me STEVE CADRIN :

Non, merci, ça complète. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous êtes libéré. Écoutez, on envisageait la FCEI pour lundi, mais étant donné que vous êtes ici puis qu'il est seulement une heure et quart (1 h 15), on pourrait procéder.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Madame la Présidente. Simplement pour vous signaler que, quant au RTIEÉ, nous avions anticipé passer lundi, et j'espère que c'est toujours dans les cartes.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je me posais justement la question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est toujours dans les cartes, oui, pour lundi?

LA PRÉSIDENTE :

C'est toujours dans les cartes, mais justement c'était la question que je me posais. J'allais solliciter notre procureur et mes collègues par rapport à ça. Mais vous me dites que, donc, vous préféreriez passer lundi, c'est ça? C'est ce que vous me dites?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci bien.

PREUVE DU FCEI

Me CHARLES TURMEL :

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Donc, Antoine Gosselin est prêt à témoigner pour la FCEI. Bonjour, Monsieur Gosselin. Si c'est possible, veuillez seulement assermenter

monsieur Gosselin.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai, A COMPARU :

ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place d'affaires au 945, rue Jean-Hamelin, Québec (Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me CHARLES TURMEL :

Q. **[74]** Monsieur Gosselin, dans le présent dossier, vous avez préparé le document déposé suivant, la pièce C-FCEI-0057?

R. Oui.

Q. **[75]** Ce document représente-t-il la position de la FCEI?

R. Oui.

Q. **[76]** Adoptez-vous ce document pour valoir comme témoignage écrit dans la présente audience?

R. Oui.

Q. **[77]** En fait, je vous laisse faire votre présentation.

R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs. Pour commencer, j'aimerais revenir sur la question de la distinction qu'Énergir fait entre la formule de variation des coûts et la réglementation incitative. Je pense que c'est quand même assez important dans leur position. Et c'est quelque chose avec lequel on est en désaccord.

Alors, pour commencer, j'aimerais revenir sur c'est quoi les éléments fondamentaux des incitatifs qui créent les incitatifs dans la réglementation. On avait parlé un petit peu avec monsieur Makholm hier. C'est d'une part le délai réglementaire et, d'autre part, une dissociation entre les revenus puis les coûts, ce qui fait que l'entreprise peut réduire ses coûts sans anticiper que la réduction de coûts qu'elle va faire va se refléter dans des pertes de revenus équivalentes, et donc elle va pouvoir conserver un profit lié aux réductions de coûts qu'elle va être capable de réaliser. Cette dissociation-là entre les revenus puis les coûts est influencée par le mode de partage s'il y a un mécanisme de partage des excédents de rendement.

La formule de variation des coûts présente ces caractéristiques-là. La formule de variation

des coûts, elle crée un délai réglementaire puis elle crée une trajectoire de revenus qui est indépendante des coûts qui vont être réalisés. Donc, dans ce sens-là, la formule de variation des coûts, c'est une forme de réglementation incitative.

L'autre chose que je voulais mentionner, c'est que de manière générale, le facteur X, il ne change pas les incitatifs. Je pense avoir entendu un peu plus tôt hier que, bien, il fallait mettre un facteur X si on veut que l'entreprise fasse de l'efficience. Ce n'est généralement pas le cas. Ici, je mets une exception, sauf si ça affecte le partage des excédents de rendement. Donc, si ça vient à avoir un impact au niveau de la dissociation entre les revenus puis les coûts.

Si vous aviez un mécanisme incitatif ou une formule où il n'y a pas de partage des excédents de rendement, bien, que vous ayez un facteur X ou pas, c'est pas ça qui va changer l'incitatif de l'entreprise. L'entreprise, elle, ce qu'elle se demande c'est : si je réduis mes coûts de un dollar (1 $), est-ce que ça me donne un dollar (1 $) de plus de profit? Et ce qui va affecter ça, c'est comment je vais partager le un dollar (1 $) à la

fin de l'année.

Le facteur X, ce qu'il fait, c'est qu'il vient juste calibrer le niveau de partage initial. Il vient juste dire : O.K. Je m'attends à ce que tu fasses un pour cent (1 %) d'efficience, bien, je vais... puis je veux que ce un pour cent (1 %) là, le premier un pour cent (1 %), aille à la clientèle, bien, je vais l'intégrer dans la formule. Mais après, qu'il n'y ait pas de facteur X, puis que l'entreprise fasse à la base, avant efficience, huit pour cent (8 %) de rendement, puis qu'après efficience, elle fasse neuf pour cent (9 %) de rendement ou qu'il y en ait un, puis qu'elle fasse sept pour cent (7 %) de rendement à la base ou huit pour cent (8 %) après efficience, bien, son efficience lui rapporte quand même un pour cent (1 %) de rendement dans les deux cas. Donc, je pense que c'est important de bien distinguer ça.

Dans ce cas-ci, l'introduction d'un facteur X peut jouer sur l'incitatif à être efficient, parce qu'on a un mécanisme de partage des excédents de rendement, donc si mettait, par exemple, un énorme facteur X, qui ferait en sorte que ça deviendrait virtuellement impossible pour Énergir

de faire son rendement, bien, elle se retrouverait dans une situation de déficit de rendement. Puis là, bien elle... comme dans le mécanisme de partage, elle absorbe cent pour cent (100 %) du déficit de rendement, bien, son incitatif serait maximal. Alors que si on n'a pas de facteur X, bien, il y a beaucoup plus de chance que le résultat final, à la fin de l'année, se situe dans un excédent de rendement où il y a un partage. Donc là, l'incitatif à être efficient pourrait être un peu plus faible.

Toujours sur cette question-là, je voulais revenir aussi sur les caractéristiques, les éléments qu'Énergir a identifiés pour dire : bien, pour qu'on ait un mécanisme incitatif, ça prend ces affaires-là, ces éléments-là. Et j'ai recopié la liste, là, qui est tirée de la page 3 de la présentation d'Énergir d'hier.

Donc, simplement ici, je repasse à travers, là, on a posé la question à monsieur Huet, mais il était d'accord avec le fait que le facteur X, objectif de productivité, gain d'efficience, « benchmarking », TFP, ça relève tous un peu de la même chose, là, c'est comment on évalue l'efficience, puis comment on l'intègre dans la

formule. Mais essentiellement, c'est tout lié au facteur X. Et donc, ça revient à la question : mais est-ce qu'on met un facteur X ou pas?

Ensuite, bien on parle de facteur Y. Le facteur Y, dans un mécanisme incitatif, on appelle ça aussi des fois les exclusions. Donc, c'est des éléments qu'on ne soumet pas à la formule. Donc, dans ce cas-ci, c'est les éléments traités à la marge, c'est exactement ça, c'est des facteurs Y.

Facteur Z, c'est ce qu'on appelle des exogènes, c'est comme des exclusions, c'est comme des facteurs Y, sauf que c'est des éléments plus imprévus, donc c'est des choses qu'on ne veut pas intégrer dans la formule parce qu'on ne sait pas trop comment ils vont varier, mais dans ce cas-là, c'est des choses complètement exogènes, qui arrivent du champ gauche. Et donc, on veut pouvoir dire : bon, bien là, il s'est passé quelque chose de complètement inattendu, je ne veux pas que ça vienne affecter mon excédent de rendement.

Puis c'est lié un peu aussi, je l'ai lié aussi à la notion de condition de sortie, qui peut agir de la même façon aussi dans la formule, parce que dans le... dans la Loi, à l'article 48.1, au deuxième alinéa, il y a une chose qui prévoit qu'à

l'intérieur du cycle de trois ans, s'il se passe de quoi de condition exceptionnelle, Énergir peut revenir puis demander à la Régie de revoir la formule ou de revoir le niveau du revenu requis. Donc, cette provision-là dans la loi, c'est une condition de sortie. Ça joue le rôle d'une condition de sortie, qui pourrait être liée à des facteurs exogènes, par exemple.

Mode de partage. Bien, le mode de partage, il y en a un qui a été reconduit en phase 2 du présent dossier, qui va s'appliquer au résultat de la formule. Puis ensuite, bien, il y a la question de la qualité de service, des indicateurs de performance et de qualité de service, qu'on n'a pas ici dans le cadre de la formule, qui n'est pas essentiel dans un mécanisme incitatif, mais c'est vrai que ça s'y retrouve souvent. Mais qui n'était pas présent, par exemple, dans la formule paramétrique qui est en place depuis six ans, où on avait une productivité implicite qui était présente à travers le facteur de croissance. Mais il n'y avait pas pour autant des indicateurs de qualité de service.

Donc, les indicateurs de qualité de service, ils peuvent être liés au mode de partage,

mais on peut aussi les suivre indépendamment de ça pour rester à l'affût de réduction de coûts qui ne viendrait pas nécessairement d'efficience, mais qui viendrait d'une diminution de la qualité de service.

Donc, il n'y a aucune de ces choses-là, à mon sens, qui sont absolument essentielles à définir ce qui est un mécanisme incitatif. Mais si vous, vous estimez que c'est le cas, bien, ce que je vous dis, c'est que ces éléments-là sont présents également au niveau de la formule de variation des coûts.

Et donc, notre première recommandation, c'est de vous demander de rejeter cette notion-là, que la FVC ne se prête pas à l'utilisation d'un facteur X. Puis, je vous dirais que de vos différentes recommandations, c'est peut-être la plus importante parce que c'est une recommandation, c'est une décision que vous pourriez prendre qui va affecter non seulement deux mille vingt-six/deux mille vingt-sept (2026-2027), mais qui peut affecter l'application de la FVC pour de nombreuses années, notamment dans un contexte où elle va s'appliquer, c'est ça, donc sur des cycles plus longs que juste un an, en deux mille vingt-six/deux

mille vingt-sept (2026-2027), et donc l'impact éventuellement peut s'accumuler.

Maintenant, quant à la formule elle-même, et à ses paramètres, on s'en remet au rapport de l'expert Madson. Mais on a fait quand même une proposition subsidiaire de notre mémoire dans l'éventualité où la Régie devait choisir de retenir des paramètres d'inflation qui sont proposés par Énergir et qui sont en continuité, dans le fond, avec ce qui existe depuis quelques années.

Et dans ce scénario-là, ce qu'on recommande à la Régie, c'est d'appliquer un facteur de productivité de zéro virgule trente-huit pour cent (0,38 %). On a calculé cette productivité-là sur la base de l'efficience observée et passée au niveau des charges d'exploitation, mais pas de la totalité de cette efficience-là. Il y a la remise de trois point un millions (3,1 M$) qui a été appliquée en deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023), qui n'a pas été prise en compte.

Et il y a aussi le fait que, bon, au niveau du facteur de croissance, je pense qu'il n'y a pas de désaccord sur le fait qu'il peut y avoir une asymétrie vu les effets de la croissance positive, négative. Puis on n'a pas jugé nécessaire de faire

une recommandation par rapport à ce paramètre-là, parce que l'impact nous semblait relativement modeste. Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que la réduction du nombre de clients amène quand même certaines réductions de coûts dont on n'a pas tenu compte ici. J'en ai énuméré certains que vous pouvez les retrouver au tableau qui se situe à la pièce B-0031 du dossier R-4175-2021, donc, au niveau de la facturation, le recouvrement, les mauvaises créances, service à la clientèle. Donc, il y a un certain nombre d'éléments qui sont énumérés là. Et qui, lorsqu'un client quitte, amène une réduction dans les coûts.

Le facteur de productivité qu'on vous propose est cohérent avec les paramètres d'inflation proposés par Énergir. Ça, c'est important, parce que si vous changez... vous devez avoir une cohérence avec vos paramètres d'inflation puis le facteur de productivité que vous proposez. Donc, les écarts de coûts au niveau des dépenses d'exploitation qui ont été observés, ils ont été observés dans le cadre de l'application de ces paramètres d'inflation.

Il a été mentionné hier également que, bien, si on voulait mettre en place un facteur X,

puis si on voulait... sur la base de données historiques, bien il fallait commencer par se demander : bien, d'où viennent les gains de productivité? Et en fait, quand on regarde l'information qui est disponible pour deux mille vingt-quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025), qui est l'année qu'on a utilisée pour évaluer le facteur de productivité, Énergir explique de manière quand même assez détaillée, là, la source de ces gains d'efficience de douze point quinze millions de dollars (12,15 M$).

Il a aussi été fait mention de la question de l'efficience ponctuelle. On disait : bien, peut-être qu'il y a une partie de cette efficience-là qui est ponctuelle, donc on ne devrait pas la considérer, si on veut évaluer un facteur X basé sur des données historiques. Et je ne suis pas nécessairement d'accord avec ça, dans ce sens où si vous avez des sources d'efficience qui sont ponctuelles, mais qu'à chaque année vous avez une nouvelle source d'efficience ponctuelle qui apparaît, bien, à un moment donné, ça... l'un remplace l'autre, mais il reste qu'il y a une permanence dans l'efficience, même si elle ne vient pas de la même place. Et donc, je pense que ça

devrait aussi pouvoir être pris en compte.

Un autre élément peut-être que je pense que vous devriez prendre en considération, c'est qu'au niveau de retours d'efficience, Énergir nous a dit, bien, en deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023), on a remis trois point un millions (3,1 M) à la clientèle et en deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026), on a remis deux point neuf millions (2,9 M) à la clientèle. On a remis deux point neuf millions (2,9 M) à la clientèle parce qu'au moment du dossier tarifaire au 4-8, on s'attendait à faire deux point neuf millions (2,9 M) d'excédents. Mais, au final, on a fait douze point cinq millions (12,5 M) d'excédents. Donc, déjà dans le niveau des coûts de deux mille vingt-cinq/vingt-six (2025-2026), il y a un dix millions (10 M) d'écart de coût par rapport au revenu qui a été reflété.

Et finalement, on a également mentionné du côté d'Énergir que, bien, appliquer un facteur de productivité à l'ensemble des coûts alors que cette productivité-là vient seulement des dépenses d'exploitation, ce n'était pas nécessairement une bonne chose à faire. Alors, la proposition qu'on a faite à trois point trente-huit pour cent (3,38 %),

c'était basé essentiellement sur la productivité au niveau des dépenses d'exploitation. On l'a juste ramené à un niveau différent pour qu'elle soit appliquée sur la formule au complet pour simplifier les choses.

Si vous choisissiez d'appliquer un facteur de productivité seulement sur l'aspect dépenses d'exploitation de la formule, on n'aurait pas d'objection à ce niveau-là, c'est équivalent, selon nous. À ce moment-là, le niveau de productivité à appliquer serait de zéro virgule huit pour cent (0,8 %). Et ça termine me présentation. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Votre témoin est prêt? Maître Dubé, avez-vous des questions? Maître David? Pas de questions. Maître Neuman? Non. Maître Lemay Lachance?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Pas de questions non plus.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Cardinal?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Pas de questions non plus, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Larocque? Monsieur Gennaoui.

INTERROGÉ PAR LA FORMATION

M. SAMY GENNAOUI :

Q. **[78]** Oui, bonjour, Monsieur Gosselin. Votre recommandation diffère un peu de celle des autres, puis je veux juste clarifier avec vous le... si je comprends bien, le point trente-huit pour cent (0,38 %), donc vous avez pris le point sept pour cent (0,7 %) de productivité qu'on va appeler explicite, c'est ça?

R. Oui.

Q. **[79]** Vous avez ajusté le point un pour cent (0,1 %) d'implicite, donc ça vous donne point huit pour cent (0,8 %), multiplié par quarante-six pour cent (46 %) de... Donc, ça, c'est la partie que vous considérez être la part des dépenses d'exploitation...

R. C'est exact.

Q. **[80]** ... par rapport au total? O.K. C'est clair. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[81]** Bonjour.

R. Bonjour.

Q. **[82]** C'est important pour vous qu'on appelle ça un « facteur de productivité »? Là, j'ai compris que c'est la table que vous mettiez au début de votre

présentation quand vous dites : « Bien, nous, on n'est pas d'accord qu'une formule de variation des coûts, ça ne peut pas être assimilé à un mécanisme incitatif. » Donc, un mécanisme incitatif, c'est incitation à la productivité. C'est important pour vous, cet aspect-là, pour justifier votre point... le point huit (0,8) puis le point trente-huit (0,38)?

R. Un mécanisme incitatif, effectivement, c'est associé à favoriser la productivité. Mais la FVC, c'est un mécanisme incitatif.

Q. **[83]** O.K.

R. Ça a toutes les caractéristiques essentielles : le délai réglementaire, la dissociation entre les coûts et les revenus. Donc, pour moi, c'est un mécanisme incitatif. Après, ce qu'on veut appeler le « facteur de productivité » ou autre chose, honnêtement, ça... je suis un peu comme les autres, ça n'a pas d'importance. C'est l'effet qui compte.

Q. **[84]** D'accord. Je vous remercie. Donc, je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie beaucoup de votre présentation. Merci de vous êtes rendu disponible cet après-midi. Et donc, vous êtes libéré.

LA PRÉSIDENTE :

Et nous sommes prêts donc à passer à la présentation d'Option consommateurs. Et pendant le temps que vous allez prendre pour venir ici, j'aimerais vous soumettre une question. On aura l'option de procéder dès lundi après-midi aux argumentations. Donc, est-ce que vous seriez disponibles après la preuve du RTIEÉ? Évidemment, on peut prendre une pause, mais commencer à argumenter, à entendre les argumentations à ce moment-là, lundi.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

C'est certain que ça va changer mon week-end, je ne vous le cacherai pas.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez...

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Mais j'aurais eu une préférence pour y aller avec mardi matin. Mais bien franchement, je peux m'adapter aussi, puis ça me libérera la journée de mardi peut-être. Mais bon. Je ne sais pas si d'autres confrères ont des... une opinion là-dessus.

Me CHARLES TURMEL :

Pas de problème pour la FCEI.

LA PRÉSIDENTE :

Pas de problème pour la FCEI. Bon, on va... Nous, évidemment, ça n'a pas d'incidence pour nous. Mais bon.

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Indifférence. Ça peut être lundi ou mardi, selon ce que vous préférez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bien, il y a juste des gens ici, là, qui ont des familles, des enfants, puis qui comptaient ne pas travailler en fin de semaine. Donc...

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Il y en a qui n'ont pas de vie.

LA PRÉSIDENTE :

Puis il y en a qui n'ont pas de vie, alors... Là, je vois maître Neuman qui se lève, alors il a peut-être un petit mot à nous...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mardi. Mais même à ça, les deux jours conviendraient pour l'argumentation.

Me NICOLAS DUBÉ :

Je vais ajouter mon grain de sel. Bien entendu, si c'est lundi, je vais être disponible. Comme ma consoeur, j'aurais une préférence pour mardi, mais je vais me rendre disponible.

LA PRÉSIDENTE :
Écoutez, le seul inconvénient, c'est qu'on devra se déplacer lundi probablement pour peu de temps. Mais bon, on utilisera ce temps-là pour, t'sais, nos autres fonctions, nos autres dossiers. Puis on pourra maintenir le calendrier qu'on s'était donné, là. On favorise les jeunes familles, qui vont pouvoir passer du temps avec leurs enfants en fin de semaine. O.K.

PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :
Alors, bonjour, Madame la Présidente, messieurs les Régisseurs. La preuve d'Option consommateurs sera présentée par monsieur Castiblanco, analyste. Donc, je vous demanderais de procéder à son assermentation.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai, A COMPARU :

CARLOS CASTIBLANCO, analyste en énergie, ayant une place d'affaires au 507, place d'Armes, bureau 1101, Montréal (Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Q. **[85]** Donc, nous avons déjà déposé un affidavit au dossier C-OC-0039 qui couvre le mémoire et les deux réponses aux demandes de renseignements de la Régie de l'énergie. Quant à la présentation, il y a une présentation qui a été déposée sous la cote C-OC-0040. Monsieur Castiblanco, êtes-vous l'auteur de cette présentation?

R. Oui.

Q. **[86]** Est-ce que vous l'adoptez comme votre témoignage écrit en l'instance?

R. En effet.

Q. **[87]** D'accord. Alors, je vous cède la parole.

R. Merci beaucoup. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs, membres de la Régie et tous les intervenants. Je ne vais pas trop me répéter. Je pense qu'on a écouté plusieurs fois plusieurs choses. Nous avons eu un changement dans nos recommandations. On va s'aligner plutôt avec l'expert Madsen. Je vous dire le tout lorsqu'on prendra le sujet. Donc, prochaine planche, s'il vous plaît.

Nous allons juste, évidemment, comparer un peu les propositions de la formule de variation de coûts que nous avons. La formule d'Énergir de la FVC est plus simple évidemment que celle qui est proposée par l'expert Madsen, qui lui, il préconise maintenir un facteur de croissance ainsi qu'un facteur de productivité. Je vais l'appeler le « facteur de productivité », mais la sémantique n'est pas importante. Je le dis juste ici pour bien nous différencier. On peut continuer, s'il vous plaît.

Donc, voici le point probablement où nous aussi on diffère des autres intervenants, là. Et c'est pour les indices retenus pour l'indexation des OPEX. Nous considérons que nous pourrions appliquer une pondération de cinquante-cinq pour cent (55 %) pour l'indice de salaires et quarante-cinq pour cent (45 %) pour l'IPC Québec.

Pourquoi? Donc, nous pouvons voir dans le graphique un glissement annuel. Ces deux composantes peuvent avoir des variations différentes. Selon la proposition d'Énergir, ces indices sont calculés sur douze (12) mois pour l'IPC et trente-six (36) mois pour l'indice des salaires. Notamment pour tenir en compte des

réparations qu'ils peuvent avoir sur celui-ci. Puis dans le graphique, on peut voir qu'il est un petit peu plus réactif comparé à l'autre indicateur, donc nous considérons que c'est une bonne approche, de maintenir cela.

Monsieur... Excusez-moi, maître David aussi avait demandé à l'expert c'était quoi son opinion. Pour lui, la pondération ne semblait pas hors du commun. Il aurait probablement préféré de mettre au moins cinquante pour cent (50 %) pour l'IPC Québec. Nous avons préconisé ceci parce que c'est déjà des valeurs qui sont approuvées pour Enbridge Gaz Québec. Continuons.

Pour le facteur X, ici, on va suivre les recommandations de l'expert Madsen. C'est d'adopter un facteur de zéro deux six cinq pour cent (0,265 %). C'est un pourcentage qu'on a voulu conservateur. Ça permettrait d'envoyer un message de continuer, qu'Énergir puisse continuer à faire ses efforts d'efficience. Je ne suis pas en train de dire qu'Énergir n'a pas fait des efforts d'efficience, ce n'est pas le cas. Mais ça leur permet aussi quand même que ce facteur ne soit pas trop contraignant. Il permet d'avoir une certaine marge de manoeuvre. Et c'est aussi, évidemment, un

facteur qui est cohérent avec les pratiques observées dans d'autres juridictions, qu'il y a d'autres utilités qui sont aussi assujetties à ce genre de facteurs.

Évidemment, nous recommandons aussi d'entreprendre les démarches nécessaires qu'Énergir a... entreprendre les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un nouveau facteur de productivité multifactoriel, tel que discuté précédemment. Mais pour la cause... pour la formule - excusez-moi - qui s'applique dans le cadre de cette cause, la valeur de zéro point deux six cinq (0,265) apparaît appropriée. On peut continuer, s'il vous plaît.

Donc, ici, je vais parler aussi un petit peu plus. On avait dit au début, on comprenait les raisons présentées par NERA et par Énergir pour l'élimination du facteur de croissance, et il n'y avait pas des études, et même si je n'étais pas présent hier, j'ai pu lire les notes sténographiques où Makholm avait dit qu'il était impossible, si j'ai bien lu, dans le modèle qu'il avait lui-même dit pour les études, en fait pour le facteur de croissance, c'est un modèle log-log, où les valeurs négatives ne sont pas là.

Cependant, je suis allé fouiller un peu

dans d'autres juridictions, le concept de pouvoir avoir un facteur de croissance négatif, si c'était peut-être considéré ailleurs. Donc, nous allons déposer, évidemment, à la fin de... de ma présentation, deux pièces. Celle sur la cause... la cause tarifaire de FortisBC, Fortis Energy BC, de deux mille vingt-cinq (2025) à deux mille vingt-sept (2027), où ils ont aussi, bien, un facteur de croissance, comme on le voit souligné ici dans la présentation, qui évolue en fonction des prévisions du nombre moyen de clients, avec un mécanisme de true-up, pour éviter les anglicismes, d'écarts, on va dire, là, qui permet d'ajuster à chaque année les prévisions.

Nous allons aussi déposer, avec la décision qui a adopté cette formule, une DDR qu'on a posée à FortisBC, s'il existait, par exemple, l'éventualité où le nombre de clients pouvait diminuer, car même si dans FortisBC le nombre de clients ne diminue pas, le taux de croissance des clients diminue quand même. Il y a de moins en moins de nouveaux clients. Évidemment, ça va être capturé par le true... par... excusez-moi, le compte d'écarts.

Il y avait des questions qu'on avait aussi un peu débattues ici par rapport à : est-ce que

c'est vraiment une relation un à un... lorsqu'il y a un client, ça va-tu diminuer de un les coûts des opérations? Ils reconnaissent eux-mêmes : il y a plusieurs facteurs qui peuvent expliquer que ce n'est pas le cas, mais que pour l'instant, c'est la façon appropriée de procéder.

Évidemment, c'est... les coûts fixes ne vont pas changer, il y a des caractéristiques dans le réseau. Mais ils vivent aussi une situation où ils ont de moins en moins de clients. Donc, après avoir entendu évidemment Madsen et avoir fait une recherche, on considère qu'on va suivre les recommandations de Madsen, de comparer le facteur de croissance avec le... à soixante-quinze pour cent (75 %).

Donc, juste pour finir, juste descendre, s'il vous plaît, pour faire une petite récapitulation. Vraiment, pour l'indexation des OPEX, on... qu'on recommande à la Régie plutôt de faire une indexation avec une pondération de cinquante-cinq pour cent (55 %) pour le EERH et quarante-cinq pour cent (45 %) pour l'IPC Québec. Accepter la recommandation de Madsen d'incorporer un facteur de productivité de zéro point deux cent soixante-cinq pour cent (0,265 %), en plus de

demander évidemment à Énergir dans la prochaine... le prochain dossier tarifaire, de pouvoir amener une étude pour déterminer le facteur de productivité multifactoriel. Et la recommandation que nous changeons maintenant, c'est d'accepter la recommandation de Madsen et d'incorporer les facteurs de croissance tels que lui-même il avait expliqué.

C'était très court pour ne pas répéter plusieurs choses déjà reprises. Je vous remercie beaucoup. C'est la fin de ma preuve.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Dubé, avez-vous des questions? Maître Cadrin? Maître Turmel? Non. Maître Neuman? Non.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Non plus, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Non.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Non plus. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Larocque? Monsieur Gennaoui?

M. SAMY GENNAOUI :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

INTERROGÉ PAR LA FORMATION

M. SAMY GENNAOUI :

R. Bonjour, Monsieur Castiblanco. Juste pour revenir sur votre recommandation de pondération cinquante-cinq/quarante-cinq (55-45). J'aimerais comprendre, vous dites : « C'est la même pondération qui est reconnue auprès de Enbridge Gaz Québec. » Est-ce que c'est la seule base sur laquelle vous faites cette recommandation-là ou il y a une évidence ou... ou il y a une démonstration que le... que ça serait plus collé à la structure de coûts d'Énergir?

R. C'est vraiment sur deux faits. C'est évidemment que c'est... ça a déjà été reconnu pour Enbridge Gaz Québec. Et c'est aussi, si je prends par exemple les discussions avec Madsen où il avait dit que la pondération proposée par Énergir surévalue, on va dire, la partie de... des salaires, donc nous considérons que ça permet de répondre aux deux points où l'IPC a le plus d'importance, et ça reste concorde avec ce qui avait été approuvé pour Enbridge Gaz Québec.

Q. **[88]** Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je n'ai pas de questions. Je vous remercie de votre présentation. Merci. Avez-vous un réinterrogatoire?

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire. Alors, merci beaucoup. C'est la preuve d'Option Consommateurs.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[89]** Je vous remercie. Donc, vous êtes libéré.

R. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on en viendrait à la fin de l'après-midi. À moins que, Maître Neuman... Je vois que votre analyste est présent. Son mémoire a été écrit depuis longtemps. C'est vraiment impossible pour vous de présenter votre preuve cet après-midi? Puis je ne veux pas vous presser.

On pourrait prendre une pause. Si vous avez besoin d'un petit quinze (15) minutes, on pourrait prendre une pause. Oui, même trente (30) minutes. Jusqu'à deux heures trente (2 h 30). Ah, je sens que le vent... dans le bon sens, là. Je pense que... je pense qu'on va avoir une petite faveur cet après-midi ou c'est...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je sens une légère pression.

LA PRÉSIDENTE :

Non.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. Il faut nous laisser un peu de temps pour boucler la présentation, la déposer...

LA PRÉSIDENTE :

Trente (30) minutes, est-ce que ça vous irait?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Est-ce que deux heures quarante-cinq (2 h 45), ça...

LA PRÉSIDENTE :

Quarante-cinq (45)?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Si on... Deux heures quarante (2 h 40), si on...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

On se revoit à deux heures quarante (2 h 40).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

À tout à l'heure.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

_____

PREUVE DU RTIEÉ

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Maître Neuman. Merci de vous êtes plié à notre demande. C'est très apprécié.

Me DOMINQUE NEUMAN :

C'est moi qui apprécie également le délai que vous nous avez donné pour qu'on puisse...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me DOMINQUE NEUMAN :

... pour qu'on puisse s'accommoder.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on s'apprécie mutuellement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Puis, en fait, on aurait pu prendre les dix (10) minutes de moins, mais en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Bien, on vous écoute.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais le temps que ça arrive sur le site web de la Régie, donc ça... c'était correct.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on vous écoute.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Alors, rebonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Nous avons comme témoin monsieur Jean Schiettekatte qui est prêt à être assermenté.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai, A COMPARU :

JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une place d'affaires au 1463, rue Riverdale, Sainte-Adèle (Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. **[90]** Alors, monsieur Schiettekatte a déjà déposé une déclaration solennelle au soutien de son rapport. Et je vous inviterais, Monsieur

Schiettekatte, à indiquer si la présentation qui... que vous... qui va être montrée dans quelques instants, qui est la pièce RTIEÉ-3, Document 2, C-RTIEÉ-0061, si elle a bien été préparée par vous ou sous votre supervision.

R. Oui, elle a été fraîchement préparée.

Q. **[91]** Merci bien. Alors, la parole est à vous. Et c'est vous qui la présentez par partage d'écran. O.K. Merci.

R. Bien, je vous remercie, en cet après-midi, Madame la Présidente et Messieurs les Régisseurs, et les participants qui sont encore ici. Le premier chapitre, en fait, ici, c'est sur la fameuse discussion sur la FVC. Et, nous, dans notre cas, c'est dans un contexte de transition énergétique.

Alors, le premier point ici, c'est l'opportunité, dans une perspective de développement durable et de transition énergétique, d'omettre de la FVC un facteur de variation du nombre de clients (G) ou de variation des volumes de ventes.

Alors, le Regulatory Assistance Project, le RAP, dans son rapport « Under Pressure : Gas Utility Regulation for a Time of Transition », confirme que la transition énergétique entraînera

une diminution du nombre des clients gaziers, avec des enjeux de partage des coûts. Alors, on note ici qu'ils disent :

> Decreased demand will mean fewer customers on the utility's system with attendant challenges for sharing continued costs.

Je pense que ça résume bien la problématique.

Ce même rapport précise également la crainte que des coûts peu compressibles de distribution gazière puissent avoir à être supportés par une base encore plus petite de clients dans l'actuel contexte de décroissance de la demande gazière. Alors, je ne lirai pas tout le paragraphe, mais les points qui me semblent importants ici : [...] regulators to identify potential stranded costs before they are incurred, in particular as their impact may be felt by an even smaller customer base.

For example, some jurisdictions are now requiring all new buildings to be all electric. Regulators can ask the utility to consider where it is expecting new builds and how it can limit expanding or upgrading infrastructure, which would almost certainly result in stranded costs in those

areas.

The utility may also consider anticipated changes that may affect the economics or viability of its scenarios, including carbon pricing, increased GHG reduction requirements or more stringent appliance standards. Donc, je pense que ça résume beaucoup ce qu'Énergir vit actuellement.

On note donc que le rapport RAP... dans le rapport RAP une description de réseau qui s'apparente plus au réseau d'Énergir que celle - bon, moi, je pense qu'elle est quand même erronée, là - décrite par l'expert de NERA, le docteur Jeff Makholm, qui semblait ignorer l'actuelle transition au Québec vers l'électrification et surtout vers la biénergie.

Alors, j'ai recité un petit peu les... des notes sténographiques les questions que Dominique avait faites en interrogatoire. Alors :

> A. [...] given what's happening in electricity costs and electricity prices, the idea that so many consumers use gas to heat in both Canada and the U.S. is something that I don't see going away, just as a practical matter. And I don't see

regulators taking the initiative to forcefully drive customers off the system. I have not seen that in either country.

Q. You're saying that - you're referring to the fact that gas is often used for heating in Canada. That's the basis of your understanding.

A. In the temperate climates of both Canada and the U.S., gas is mainly used for heating.

Alors, je pense qu'ici, c'est important que... de comprendre l'environnement dans lequel Énergir fonctionne pour pouvoir prendre des décisions après ça sur une FVC.

Il est important de souligner que le modèle d'affaires actuel d'Énergir vise un objectif social et environnemental : maintenir la pérennité du réseau gazier dans un contexte de décroissance prévue importante de ses ventes; le réseau gazier viable devrait aussi de permettre de continuer d'accroître la récupération et distribution du gaz de source renouvelable - le GSR - provenant des matières putrescibles afin de le valoriser en CO2.

Sans cette récupération, le méthane, le CH4, serait rejeté dans l'atmosphère, avec un impact climatique vingt-cinq (25) fois plus élevé sur cent (100) ans que le CO2. La combustion du GSR transforme le CH4 en CO2, ce qui réduit l'impact climatique global. Il est donc souhaitable sur le plan environnemental que le réseau d'Énergir demeure fonctionnel et économiquement viable.

Alors, une formule qui réduirait automatiquement les coûts admissibles selon la baisse du nombre de clients - le facteur G - serait donc problématique. Cette approche risquerait de : fragiliser la viabilité financière du réseau; de créer un effet contre-productif pour la transition énergétique; décourager Énergir de collaborer à la réduction progressive de sa clientèle fossile.

Toutefois, comme nous le verrons dans la section suivante, le RTIEÉ ne soutient pas que l'inflation seule devrait déterminer la variation interannuelle des coûts. Mais la baisse du nombre de clients ne semble pas être le bon facteur à utiliser pour contenir paramétriquement la hausse des coûts.

Alors, ça nous amène à notre première recommandation, mais on a changé un petit peu le...

la... la façon de l'écrire. Mais globalement, on demande à la Régie d'appuyer la demande d'Énergir de ne pas conserver dans la FVC le facteur de décroissance du nombre de clients (G) ou de décroissance des volumes de ventes. Pour nous, on pense que c'est extrêmement important de pouvoir assurer à Énergir des revenus stables dans cette partie-là pour maintenir le réseau, pour nous, en tout cas, comme groupe environnemental, pour continuer la distribution du GSR.

Le point 1.2, c'est-à-dire l'absence du facteur de productivité. Alors, la transformation du secteur gazier impose des ajustements structurels importants, notamment en matière d'optimisation des infrastructures, de réduction des coûts fixes et d'adaptation à une demande potentiellement décroissante. L'absence d'incitatifs à l'efficience - dans la FVC proposée par Énergir - risque de freiner ces ajustements et de maintenir des structures de coûts héritées d'un contexte de croissance.

Encore là, les travaux du RAP et de l'Oeko-Institut en vingt vingt-quatre (2024), qui portent sur des réseaux qui s'apparentent plus au réseau d'Énergir - comme nous l'avons vu précédemment -

vont précisément dans ce sens-là. Dans leur rapport « Planning and regulating Europe's gas networks : breaking up with fossil », ils recommandent de viser à augmenter la productivité du système afin de compenser la baisse des volumes vendus. Alors, dans leur recommandation dans ce rapport-là, ça dit :

> Exploring regulatory models that incentivise measures aimed at increasing system efficiency instead of primarily rewarding investments.

Dans ce sens-là, le retrait du facteur G, que nous appuyons, élimine un mécanisme implicite d'efficience - je pense que c'est Antoine Gosselin puis d'autres en ont parlé - qu'aurait pu comporter la FVC.

Une FVC limitée à l'inflation devient un simple escalateur de coûts. NERA reconnaît que les relations historiques changent, mais que cela justifie une redéfinition des incitatifs et non leur abolition. La transition énergétique exige une optimisation des infrastructures, une réduction des coûts fixes et une adaptation à une demande décroissante.

Le RTIEÉ a aussi noté dans le tableau, là,

que l'ACIG avait présenté, une... qui montrait des dépenses autorisées supérieures aux dépenses réelles sur plusieurs années. Alors, une formule inflation-seule accentuerait ce biais. Les gains d'efficience doivent être partagés avec les consommateurs. Et dans ce contexte de transition énergétique où l'optimisation des coûts est essentielle, le maintien d'un facteur de productivité X, selon nous, est essentiel.

Alors, je ne lirai pas toute notre recommandation, mais la deuxième partie, c'est : ce facteur de productivité n'aura pas nécessairement à être extrêmement élevé, mais devrait être d'un niveau suffisant pour inciter Énergir à adapter son modèle d'affaires aux exigences de la transition énergétique et de décroissance de la consommation gazière, en évitant de se diriger lentement vers une « spirale de la mort », tout en lui permettant d'assurer la pérennité de son réseau, dont le Québec continue d'avoir besoin pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre en valorisant énergétiquement les gaz de GSR.

Alors, vous remarquerez, on ne fait pas de commentaire sur quel devrait être le chiffre, et caetera. Je pense que c'est plus le message d'avoir

quelque chose qui est là, qui, pour nous, est important.

Bon, les autres parties, ça va être rapide, là. On n'a pas... il n'y a rien de nouveau, alors je ne veux pas relire nos recommandations, autant pour la partie où on était d'accord, évidemment, avec ce qui est des composantes, là, qui étaient hors base et qu'on a discuté auparavant aussi. Ça, on appuie Énergir. Et aussi la partie d'allocation des coûts, c'est la même recommandation qu'on avait.

Alors, pour essayer de sauver du temps, mais c'est ma présentation aujourd'hui. Fait que je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Schiettekatte, qui est prêt à répondre à d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Donc, nous allons donc procéder par maître Dubé. La salle s'est vidée, Monsieur Schiettekatte, durant la pause. Donc, je crois que nous allons demander à maître Cardinal si elle a des... Non. Maître Lemay Lachance?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Je n'aurai pas de questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Et Maître Cardinal?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Pas de questions non plus.

LA PRÉSIDENTE :

Non.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Larocque?

M. ANDRÉ LAROCQUE :

Non, je n'ai pas de questions, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Une petite question.

INTERROGÉ PAR LA FORMATION

M. SAMY GENNAOUI :

Q. **[92]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Merci pour votre présentation. Je me... j'essayais de comprendre... bien, je vois votre conclusion, votre recommandation par rapport au facteur de croissance, mais les... la justification que vous utilisez, donc vous parlez de crainte de... un peu de « spirale de la mort », que des coûts... vous

parlez de « stranded costs ».

Donc, dans une perspective où il faut éviter que des mêmes coûts soient absorbés par un plus petit nombre de clients, est-ce que... En voyant ces justifications-là, je me disais : bien, ça va dans le sens d'appliquer un facteur de décroissance. Mais vous allez à l'envers de ça?

R. C'est de faire de l'efficience dans la décroissance. Alors, il y a peut-être des parties de réseau qu'on recommanderait de fermer, il y a peut-être des solutions qui pourraient être trouvées, si on met... Si on ne met pas de critère, bien là, on aide Énergir en lui disant : bien là, on va vous donner... on va dire un montant fixe par année, là. On enlève la relation avec le... avec le nombre de clients.

Fait qu'il faut, d'un autre côté aussi, essayer de maintenir une formule qui garde une certaine efficience. Que ce soit le fameux mot, là, « facteur de productivité » ou d'autres, c'était plus...

Q. **[93]** Vous retirez le facteur G, mais vous prenez l'équivalent, puis vous le...

R. Oui.

Q. **[94]** ... vous l'appliquez...

R. Puis pour nous, c'est extrêmement...

Q. **[95]** ... dans le facteur de productivité.

R. ... extrêmement important que le réseau d'Énergir survit. Parce que c'est la façon qu'on va pouvoir s'assurer que tous ces sites à déchets là ne continuent pas à produire du CO2. Alors, comme groupe environnemental, pour nous, c'est extrêmement important, là, cette formule.

Q. **[96]** Bien compris. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[97]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Donc, vous ne voulez pas vous prononcer sur la valeur du facteur de productivité?

R. Je ne veux pas m'imposer comme expert dans ce domaine-là, là, je pense qu'il y a plusieurs économistes qui ont fait des recommandations durant les audiences, mais c'est le principe d'avoir quelque chose, c'est plus ça.

Q. **[98]** Puis l'approche de l'établir selon son bon jugement, là, qui est celle qui est préconisée.

R. Bien, j'ai l'impression que les prochaines années vont nous apprendre beaucoup puis on va pouvoir regarder ce résultat-là dans trois ans, là, ou... la cause. Puis si entre-temps il y a vraiment un effet, là, parce que le chiffre est trop haut,

bien, Énergir pourra venir vous voir, là. Il n'y a rien qui les empêche de faire ça. Mais nous, ce qui est très important, c'est que le réseau survive. Fait qu'il faut... Je pense que déconnecter le nombre de... la relation avec le nombre de clients qui est en diminution, je pense que c'est important de le faire, puis je pense que c'est dangereux de maintenir cette... Il faut donner les outils à Énergir d'avoir un modèle financier qui est stable, d'aller chercher les conditions de financement intéressantes, puis si ce n'est pas là, bien ça, c'est... Puis c'est un petit peu le... Je pense que les experts l'ont bien dit, ils disent : « Bon, nous, on voit que s'il n'y a pas tous ces outils-là, bien là, la spirale de la mort, elle va arriver, les compagnies ne pourront pas survivre. » Alors, c'est ces outils-là qui permettent de faire ça, puis vous avez un rôle important à le faire.

Q. **[99]** O.K. Donc, ce que j'entends, ce que vous dites, c'est : ne pas compromette les moyens d'Énergir, attendons dans trois ans où on fera une évaluation de la situation? Je ne veux pas mettre les mots dans votre bouche, là, mais...

R. Oui, c'est ça. Mais que ça prend quand même un facteur qui est...

Q. **[100]** Mais par principe, allons-y avec un facteur...

R. D'efficience, qui peut être minime, là...

Q. **[101]** Minime...

R. ... mais qui est là par principe.

Q. **[102]** Je vous remercie. Donc, mon collègue, Monsieur Larocque aurait une question pour vous?

M. ANDRÉ LAROCQUE :

Q. **[103]** Oui. Merci d'être là. Je me pose une question. On veut favoriser l'utilisation du GSR, ce qui est tout à fait louable. Or, le GSR a un coût qui est largement supérieur au prix du gaz actuel. Comment on arrange ça dans un contexte où on a de plus en plus de problèmes à retenir la clientèle, de ce que je peux voir, et le prix du gaz est appelé éventuellement à grimper, vu la réglementation, l'augmentation de pourcentage du gaz... du GSR qui va être demandée par le gouvernement au sein des achats que Énergir va devoir faire auprès des revendeurs GSR. Comment on arrime tout ça ensemble pour que finalement on arrête la perte de clientèle face à ça?

R. C'est un enjeu, en fait, qu'on discute, là, dans un autre dossier qui est... Comment on... Est-ce qu'il socialise plus? Est-ce que... on minimise les

impacts, là, en distribuant plus sur une base. Nous, on avait certaines propositions qui étaient reliées à favoriser, par exemple, le... Il y a des clients qui sont prêts à payer plus cher pour la chose, là. On va leur donner les outils, là, par exemple, d'essayer de faire... de valoriser du GSR québécois. Alors... Parce qu'il y a des gens qui vont être prêts à acheter ce GSR québécois, là, dans un contexte de négociation tarifaire...

Là, actuellement, je pense aussi qu'Énergir va profiter de certains faits, le fait que... bon, en Ontario, cette régulation-là sur le GSR n'est plus là, il y a moins de... Enbridge achète moins sur le marché parce que la Régie de l'Ontario a refusé le GSR. Alors, il faut être quand même modéré sur l'aspect du coût du GSR.

Mais nous, c'est l'image d'avoir du gaz qui est vert. Puis c'est ça le... Nous, on voit un bénéfice important à éliminer la problématique des sites à déchets, puis ça, ça passe par le GSR, puis ça c'est... Oui, il y a un coût qui est plus élevé, là, c'est certain. Mais si on arrive à... Bon, il y a toutes sortes de mécanismes, là. Il y avait toute la discussion sur les indices carbone, puis la valeur que ça avait, ça fait que ça, ça pouvait

permettre, on voit, de diminuer la valeur à moyen terme.

Mais oui, il y a une pression qui est là, mais c'est l'image environnementale qui est en arrière. Puis je pense qu'Énergir l'avait quand même démontré, là, on est quand même... puis l'expert le dit, là, le gaz est quand même compétitif, même il est très compétitif actuellement, fait qu'on peut se permettre de faire du GSR. Et je pense que nos tarifs d'électricité vont augmenter aussi, là. Ça va aussi aider. Mais c'est une crainte qui est importante, mais il faut faire cette transition énergétique selon nous.

LA PRÉSIDENTE :

Nous n'avons plus de questions, donc avez-vous un réinterrogatoire?

RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. **[104]** Oui. Comme réinterrogatoire, et c’est un peu en réponse à la question de monsieur le régisseur Larocque. Nous n’avions pas prévu de déposer ça, mais peut-être que nous pourrions prendre un engagement puisque la question, nous l’avons déjà traitée dans un mémoire antérieur sur la biénergie, où il y avait une comparaison du coût, donc de la facture du client gazier qui se convertirait à la

biénergie avec du GSR, et pour montrer la rentabilité de cette option. Donc, nous avions à la fois une preuve de notre part dans laquelle nous situions une preuve, je pense commune, d'Énergir et Hydro-Québec dans l'ancien dossier biénergie. Peut-être que ça éclairerait la Régie si nous pourrions... nous pourrions déposer ça pour lundi matin.

R. Vous êtes très gentil de l'offre. C'est très gentil. J'apprécie. Comme on disait avec ma collègue, c'est un sujet qui va être traité de toute façon à l'extérieur de la FVC, la formule de variation des coûts, donc dans le cadre de ce dossier-là, on va se priver de votre offre, on va laisser passer cette opportunité, mais ça va demeurer pertinent, je suis certain, dans les prochaines années, donc, gardez-le pas trop loin sur les tablettes.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

En tout cas, c'est quelque part dans cet ordinateur. Il suffit juste de prendre quelques minutes pour le sortir. Mais effectivement, l'idée générale, c'est qu'il y a une rentabilité, la biénergie avec GSR permet... est intéressante pour le client. Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Schiettekatte, merci beaucoup de votre présentation, vous êtes libéré et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et à vous aussi, Maître Neuman. Merci encore.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci. En vous remerciant encore.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça terminerait l'audience pour aujourd'hui. Et puis à moins qu'on se soit mal compris, on reprendrait mardi matin.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Ça serait parfait. Cependant, vous aviez une question. Vous nous avez donné un petit devoir pour lundi, puis je pourrais déjà vous partager nos réflexions par rapport à ça dès maintenant, si ça peut aider. Comme ça, on n'aurait pas à attendre à mardi. Je vous dirais que j'avais déjà vu évidemment, bon, on a pris connaissance de la décision à laquelle vous faisiez référence.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

La décision de la Cour supérieure qui a été rendue en lien avec la décision rendue en révision, qui

est la décision D-2025-025. Donc, l'effet de cette décision-là, donc elle rétablit la décision initiale D-2024-007. Elle annule la décision en révision D-2025-025. Petit aparté, il faut savoir que la décision de la Cour supérieure, elle n'est pas exécutoire dès maintenant. Elle le sera à l'expiration du délai d'appel si jamais il n'y a pas d'appel qui est logé par un intervenant, par exemple.

Bon, ceci étant dit, il y a quand même, malgré le fait qu'elle n'est pas exécutoire cette décision-là, il y a quand même des chances, on en sera conscient, que les dispositions des Conditions de service et Tarif qui avaient été approuvées dans la décision initiale, là, la décision D-2024-007, qu'elle réatterisse dans les différentes versions que vous avez entre les mains. Ce que vous avez entre les mains présentement en phase 3, ce sont différentes versions de Conditions de service et Tarif qui viennent retirer tout ce qui concernait l'initiative qu'on appelle 100 % renouvelable.

Donc, dans le contexte où il y a des chances que ça revienne dans les Conditions de service et Tarif, je pense que ça ne serait pas une bonne utilisation de votre temps de vous pencher

sur les CST que vous avez entre les mains présentement. Ce serait une bonne chose d'attendre l'issue de cette décision-là en Cour supérieure. Peut-être pour rassurer certains intervenants qui sont peut-être à l'écoute encore aujourd'hui, vendredi, à trois heures cinq (3 h 05), je veux déjà vous mentionner qu'Énergir n'a pas l'intention d'appliquer ces CST-là de façon rétroactive au premier avril deux mille vingt-quatre (2024).

Il faut savoir premièrement aussi que pour réactiver ce genre d'initiative là, hein, il y a toutes sortes de choses à attacher, au niveau des communications, au niveau des ventes, au niveau des systèmes informatiques, donc c'est sûr que même au moment où la décision deviendra exécutoire, si elle l'est, on ne sera pas capable de peser sur le bouton puis de réactiver ça rapidement. Donc, on va parler d'une date future. Cette date-là n'est pas déterminée, mais je vois effectivement peut-être un arrimage avec un horizon vingt-six/vingt-sept (2026-2027), par exemple. Puis encore là, je ne veux pas me prononcer sur la date, mais il y a aussi des liens à faire, maître Neuman en faisait état dans sa lettre, des liens à faire avec de possibles modifications au Règlement concernant le

GSR.

Tout ça pour dire que nous sommes d'avis que ça pourrait être traité dans le dossier tarifaire vingt-six/vingt-sept (2026-2027), donc, le dossier R-4334-2026, autrement dit. Donc, tout l'aspect conformité des CST aussi. Puis, je vous dirais, l'exercice que j'ai fait, j'ai bien profité du quarante (40) minutes de pause qu'on a eu grâce à la présentation anticipée du RTIEÉ. J'ai parlé à certaines personnes chez nous. On s'est assuré que, mis à part ce qui concerne l'initiative cent pour cent (100 %) renouvelable, vous savez, dans la pièce que vous avez entre les mains, la Énergir-R - Document 1, qui venait, en quelque sorte, expliquer toutes les modifications aux Conditions de service et Tarif que vous aviez encore entre les mains, il y avait du cent pour cent (100 %) renouvelable. Il y avait aussi des éléments plus cosmétiques, des petites coquilles, je vous dirais.

De notre point de vue, ça ne vaut pas la peine que la Régie rende une décision là-dessus présentement. Il n'y a pas d'urgence par rapport à ça selon nous. Ça pourrait certainement attendre. Puis je crois que ça serait plus facile de le faire aussi au niveau manipulation des Conditions de

service et Tarif, qu'on fasse tout ça en même temps, qu'on ne scinde pas le tout. Alors, notre proposition serait de - je vais parler hockey - de passer la puck.

LA PRÉSIDENTE :

C'est dans l'air du temps.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Exactement. Donc, au dossier R-4334-2026.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Pour ma compréhension, Maître Lemay Lachance, est-ce que ça impliquerait que vous retiriez une demande ou des éléments de la présente demande?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

On pourrait effectivement amender... Je sais que vous aimez les demandes réamendées, bon. On pourrait effectivement le faire, là, pour éviter toute confusion. Donc, retirer la demande qu'on avait par rapport aux Conditions de service et Tarif dans une requête réamendée qui pourrait être déposée en début de semaine prochaine, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

Il me semble que ça serait clair.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si notre avocate est d'accord avec ça, elle semble l'être. Donc, ça semble clair, oui.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Ça me semble être comme une solution qui permettrait de rendre la chose plus claire, là. Donc, effectivement, je pense que c'est une possibilité. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Et si nos intervenants ont une objection, ils pourront se prononcer au moment de leur argumentation, mardi prochain, mais bon, ça semble que... Ça serait une bonne solution.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Donc, nul besoin de revenir lundi, parce qu'on a eu notre... le devoir est fait. À moins que je me trompe?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Bien, en fait, c'est juste parce qu'on avait demandé les commentaires des intervenants sur cette demande-là également.

LA PRÉSIDENTE :

Ah.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Donc, je ne sais pas, peut-être attendre la position des intervenants ou je ne sais pas qu'est-ce qui est plus opportun.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Moi, je croyais que c'était au moment de leur argumentation qu'ils pourraient se prononcer là-dessus.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Oui, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, mardi. L'argumentation...

Me AMÉLIE CARDINAL :

Donc, mardi, peut-être.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Donc, on attendrait avant de déposer une demande amendée, de voir ce qui ressort des représentations des intervenants. Moi, je n'ai pas de problème.

Oui, oui.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Mais dans l'éventualité où c'est ça qui est décidé,

effectivement, déposer une pièce amendée, là, donc voilà.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Bon. Parfait. Donc, je vous remercie. Je vous souhaite à tous une bonne fin de semaine avec vos familles respectives. Et puis, on se voit mardi matin à neuf heures (9 h). À moins que...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Est-ce que monsieur Schiettekatte est libéré?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Je croyais vous avoir libéré, Monsieur Schiettekatte, mais... Je l'avais fait, bon. Parfait. Bon weekend.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

_____

SERMENT D'OFFICE

Je, soussignée, **ROSA FANIZZI**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

_____

ROSA FANIZZI

RIOPEL GAGNON LAROSE